

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège FBA, Luxembourg, Namur et Picardie.

Rédaction et publicité

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236, avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles. Tél.02/627.68.68 - Télécopie 02/627.68.61. E-mail: espace@cal.ulb.ac.be

Site du mouvement laïque:
<http://www.laïcité.be>

ISSN 0775-2768

Fondateur: Jean Schouters

Membre d'honneur: Ghislaine De Bièvre

Directeur: Patrice Darteville

Rédactrice en chef: Michèle Michiels

Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet

Production et administration:

Fabienne Sergoyne

Comité de rédaction: Mireille Andries, Jean Charlier, Julie Coste, Patrice Darteville, Julien Dohet, Jérôme Jamin, André Koeckelenbergh, Jules Louis, Andrée Masson, Yolande Mendes da Costa, Jacques Riflet, Johannès Robyn, Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.

Documentaliste: Anne Cugnon

Impression: Massoz s.a., Liège

Abonnements:

Pour 10 numéros:
Belgique: 18 €, Étranger: 26 €

Pour 10 numéros + 2 Documents:
Belgique: 20 €, Étranger: 32 €

par virement au compte

n°210-0624799-74 du CAL.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en



Éducation et du Pilotage interréseaux.
Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

En couverture: dessin de Cost. Notre dossier Services ou commerce?, pages 4 et suivantes.

s o m m a i r e

Éditorial

Faut-il inaugurer les chrysanthèmes? – Patrice Darteville 3

Dossier: Services ou commerce?

Concurrence: ni panacée, ni poison. Un entretien avec Franklin Dehouze.

Propos recueillis par Frédéric Soumois et Nicole Nottet 4

L'Accord général sur le commerce des services – Raoul Marc Jennar 7

L'AGCS: un virus «démocratide»? – L'entretien de Jean Sloover

avec Agnès Bertrand 9

Les transports s'ouvrent à la concurrence – Benoît Galer 11

La bataille du rail – Luc Honorez 13

Entreprises de réseau: une libéralisation progressive – Marianne Dony 14

L'école à l'heure de la globalisation – Nico Hirtt 16

Europe

Ces morts-vivants du populisme – Pascal Martin 18

La dérive sécuritaire du gouvernement Aznar – Sergio Carrozzo 20

Société

Les poubelles psychiques – Olivier Swingedau 22

Religion

Gabriel-le-Grave – Claude Javeau 24

Joly: peut-on dialoguer avec Ringlet? – Patrice Darteville 25

Dieu est-il américain? – Anne Morelli 26

L'état du bouddhisme en Belgique – Patrice Darteville 27

Idées

Haro sur les nouveaux mages – André Koeckelenbergh 28

Culture

Rêves intimes – Frédéric Soumois 29

L'ère du soupçon – Sophie Creuz 30

Regards anonymes – Emmanuelle Dubuisson 31

Enseignement

Sciences en scène 33

Agenda

34

Faut-il inaugurer les chrysanthèmes?

Le vote le 25 novembre, lors du congrès des Écolos à Liège, d'une motion demandant la réduction de la fonction royale à un rôle symbolique avant de passer à un système républicain a suscité la désapprobation, voire l'ire des partis francophones. Les Écolos, eux, paraissaient bien décidés ce jour-là: ce point de leur programme électoral a été approuvé par cent voix contre vingt-sept.

PS, MR et CDH voient là un appoint à plusieurs partis flamands, le Vlaams Blok et depuis peu le VLD, ce qui commence à faire beaucoup. Le renversement des rôles est saisissant si l'on songe à l'attachement viscéral de l'électorat flamand à la monarchie lors de la Question royale. Les références d'autrefois ne valent décidément plus rien.

De toute manière, l'oubli du passé ou plutôt sa manipulation est de règle. Du côté francophone principalement, on ne manque pas de reprendre l'antienne qui ferait du roi «un ciment face à des velléités régionalistes» et de la monarchie «le seul régime susceptible de maintenir l'unité nationale»¹.

Je doute que l'analyse des cinq premiers monarques belges permettent de conclure de cette manière. Léopold III faillit aboutir à la dissolution du pays et à la guerre civile. Léopold Ier et Léopold II auraient été bien fâchés de voir réduire ainsi leur rôle. Baudouin Ier nous a affligés d'une bigoterie sans cesse croissante, qui a culminé dans son refus de promulguer la loi dépenalisant l'avortement. Fatal aveuglement: le sort des pouvoirs du roi était scellé.

Quant à Albert Ier, il fut certes perçu de manière très consensuelle après la Première Guerre mondiale mais il ne fut pas pour rien dans le maintien des pouvoirs militaires du roi.

La monarchie n'est pas un système conforme aux idéaux de la démocratie: nul ne doit détenir de pouvoir proprement politique que par l'élection. Certes les choses sont parfois plus complexes. Le cas espagnol en est la plus claire manifestation: sans Juan Carlos, nul ne sait si la démocratie aurait triomphé de la droite militaro-franquiste. Il faut voir toutefois que ce ne fut pas un choix délibéré: nul ne connaît en 1975 les intentions du roi et ce qui s'est passé relève de la «divine» surprise. En plus, nul en Espagne ne peut ignorer que la transmission héréditaire des pouvoirs est le talon d'Achille de tous les systèmes monarchiques: les vertus d'un monarque ne se transmettent pas forcément à ses successeurs.

Les pouvoirs du roi

Le roi des Belges n'a plus guère de pouvoirs. L'une des dernières révisions de la Constitution lui a pratiquement enlevé la plus réelle de ce qui subsistait: le nouvel article 46 limite très étroitement la capacité du roi de dissoudre la Chambre des Députés. Il lui reste encore parfois une marge de manœuvre dans le choix de l'informateur désigné après chaque élection fédérale.

Écolo et Marc Uyttendaele² ont bien raison de vouloir récrire la Constitution pour que les pouvoirs du roi y soient normalement décrits ou organisés plus démocratiquement. L'article 96 de la Constitution dit que le roi nomme et révoque ses (*sic*) ministres. Pourquoi empêcher que les

parlementaires le fassent comme pour les gouvernements communautaires et régionaux?

D'innombrables articles confèrent d'immenses pouvoirs au roi qu'il ne peut exercer qu'avec le contresignum d'un ministre, ce qui à l'origine était bien le mécanisme réel. Aujourd'hui les ministres et le gouvernement décident.

Quant à l'existence de la Belgique, elle ne peut tenir à la monarchie. Ce qui nous maintient ensemble, c'est l'inter-pénétration des deux populations qui empêche toute séparation pacifique à l'instar des Tchèques et des Slovaques, le poids de notre dette (mais qui n'est peut-être pas éternelle), les systèmes de sécurité sociale (même s'il est vrai que certains États fédéraux se maintiennent sans cela) et surtout, même si les Belges n'aiment pas se l'entendre dire, la volonté des autres États, c'est-à-dire les États-Unis pendant la guerre froide et les grands États européens de 1830 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et actuellement. L'Europe de l'Ouest vit en paix mais une situation yougoslave en Belgique serait un détonateur redoutable.

Quel chef de l'État?

Ce qui m'ennuie le plus du préjugé en faveur de la monarchie, c'est qu'il génère un consensus sur un point qui me semble particulièrement peu évident: la Belgique n'aurait le besoin que d'un chef de l'État inaugurateur de chrysanthèmes. Conclure à l'inverse condamnerait la monarchie.

Ne vaudrait-il pas mieux se demander si d'autres formules ne seraient pas plus fonctionnelles?

N'aurions-nous en aucun cas besoin d'un chef d'État chargé de coordonner pouvoirs fédéral, régionaux et communautaires, notamment vis-à-vis de l'étranger et des accords internationaux?

Les modèles américain et français (celui de De Gaulle avec le septennat) ne méritent-ils pas d'être examinés? Une dualité de fonctions comme depuis cette année en France ne permettrait-elle pas un bon équilibre entre francophones et néerlandophones? Un président élu au suffrage universel serait quasi toujours flamand, comme les premiers ministres aujourd'hui mais la minorité francophone ne serait-elle pas suffisante pour condamner les chances des candidats trop hostiles aux francophones?

Politique-fiction, me dira-t-on, mais pas plus invraisemblable que l'Europe des Régions dont se réclament les régio-nationalistes. L'élargissement de l'Europe ne sonnerait-il pas le glas d'une illusion dont beaucoup se bercent en Belgique et ailleurs?

Tout ceci –réécriture de la Constitution, réflexion sur les pouvoirs du chef de l'État– est vraiment important, mais trouver qui va inaugurer les chrysanthèmes est d'un intérêt très relatif. Une simple magistrature peut y suffire. N'oublions pas non plus que mieux vaut être un sujet du roi Albert II qu'autrefois un citoyen du président Pinochet...

¹ La première formule est celle du président du PS, la seconde du CDH, cf. *Le Soir* du 26 novembre 2002.

² *La Libre Belgique* du 26 novembre 2002.

Patrice Darteville

Concurrence: ni panacée, ni poison

Administrateur chez Belgacom et spécialiste des télécommunications, Franklin Dehoussé, directeur de l'unité de droit international économique à l'Université de Liège, professeur au Collège d'Europe à Bruges, fut un des conseillers belges lors de la négociation du traité de Maastricht et représentant spécial du ministre des Affaires étrangères dans la négociation du traité d'Amsterdam. Il a également été contributeur direct à la Déclaration de Laeken. Observateur éclairé de la privatisation des services publics dans le monde - il vient de publier une étude sur la SNCB¹.

Franklin Dehoussé pose un regard décapant et sans concessions sur le mouvement de privatisation des services publics ou, plus exactement, de leur immersion dans un système de concurrence. Selon lui, ce mécanisme n'est pas négatif intrinsèquement, au contraire. Mais ce n'est pas non plus la panacée.

Espace de Libertés: L'organisation mondiale, le GATT, la banque mondiale louent les vertus de la privatisation des services. L'Union européenne aussi. Est-ce une rencontre fortuite ou ces logiques ont-elles une source commune?

Franklin Dehoussé: Leur agenda n'est pas commun. Les deux structures connaissent des évolutions, elles ne sont pas figées. D'une manière générale, il existe une différence d'approche fondamentale. Les deux institutions n'ont pas une politique de privatisation mais une politique d'ouverture à la concurrence. La communauté européenne ne dit pas qu'on doit liquider les entreprises publiques, ni que les États doivent vendre leurs entreprises. Elle dit que sur certains marchés où naguère il n'y avait qu'une seule entreprise publique, plusieurs entreprises doivent pouvoir offrir leurs services. À partir de là, les États membres tirent des conclusions, et certains d'entre eux décident de vendre, d'autres pas.

Avec des différences fortes: dans les télécommunications, les Britanniques ont vendu leurs entreprises dès 1984, et les Français viennent de décider de conserver la majorité dans la leur.

Pourquoi ce credo de l'ouverture à la concurrence? Un meilleur prix et un meilleur service en sont-ils la résultante naturelle?

On part du principe que l'ouverture à la concurrence va, -c'est la base de notre système économique depuis deux cents ans et les théories d'Adam Smith-, permettre une adéquation optimale de l'offre des entreprises à la demande des consommateurs: de meilleurs prix, de

meilleurs produits. La réalité est plus complexe. Pour deux raisons.

D'une part, l'évaluation d'une politique ne peut être menée que sur un long terme. Partant d'un univers monopolistique, il faut beaucoup de temps pour arriver à un vrai système de concurrence. D'autre part, la société connaît des mutations technologiques très importantes, qui modifient le fonctionnement de toutes les entreprises. Sur le très long terme, un système de pure concurrence ne fonctionne pas optimalement, il faut des garde-fous. Aux USA, c'est le règne de la privatisation et de la libre concurrence mais la police du marché est plus forte qu'en Europe. C'est le pays qui emprisonne des entrepreneurs sur base des violations du droit de la concurrence, un pays qui a créé le concept d'autorités de régulation. Il ne s'agit pas d'un marché libre sans aucun contrôle. L'État intervient de manière indirecte tandis qu'en Europe, on a une tradition d'intervention plus directe.

«Est-ce que cela fonctionne ou pas?» Nous avons tous ces facteurs de variabilité. Quand vous laissez la concurrence fonctionner sans plus de contrôle, surviennent des affaires comme Enron, Worldcom et les effondrements bancaires. Mais si vous créez un environnement monopolistique, sur le long terme, vous aurez une inadaptation aux évolutions technologiques qui fait le bonheur de corporatismes divers et non celui du client.

Donc, tout système est par essence instable et il nous faut une forme de compromis entre deux excès. C'est ce compromis que l'Europe essaie de faire: l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires ne se fait pas dans une espèce de vide d'encadrement. Les directives donnent des règles sur la fixation des prix, le maintien des infrastructures, la sécurité. L'autorité qui lance la procédure, en l'occurrence la Commission, est très consciente de la nécessité d'un encadrement. Ce qui rend le système particulièrement complexe du point de vue juridique. Voilà la position de base, et le traité de Rome révisé est un traité qui tente de définir une position équilibrée.

Un service minimal comme un boulet

N'est-ce pas un rapport de force vicié à l'origine? Le service minimal, universel vient nécessairement en déduction des bénéfices des entrepreneurs.

La politique de régulation est un défi perpétuel. Si au nom du maintien d'un service universel, vous créez une espèce de monolithe soviétique, êtes-vous avancé? À l'époque du monopole, on calculait le placement du téléphone en mois et on trouvait cela normal. Maintenant c'est en jours. Pour notre bonheur, c'est une très grande différence. Nous savons très bien que le marché pur n'est pas l'Elysée paradisiaque tout comme le monopole public n'est pas une odyssée de joie permanente. Si les gens sont soumis à la pression de la concurrence, ils se comporteront de manière plus disciplinée.

Belgacom est-il l'exemple d'une mutation réussie?

Quand vous observez les mutations du marché des télécoms depuis quinze ans, c'est plutôt la preuve d'une politique réussie. Si, il y a quinze ans, on m'avait proposé un téléphone qui me permettait d'être atteint partout dans le monde pour 50 F la minute, je n'aurais pas trouvé cela exorbitant. Maintenant nous sommes habitués à beaucoup moins cher et nous commençons déjà à contester. C'est l'évolution qui montre à quel point le monde s'est amélioré. En 94, il n'y avait pas un GSM en Belgique, aujourd'hui il y en a sept millions. L'efflorescence des nouveaux services et l'évolution des prix sont un bienfait considérable. Voilà comment on envisageait la commercialisation du mobile dans l'ancien monopole public. Primo, l'administrateur de l'époque a décreté que le mobile ne fonctionnerait jamais; secundo, on disait «ceci est un produit de luxe à vendre très cher»; tertio, un ingénieur fou trouvait que ce qui était beau, c'était la pureté de la transmission. Il avait imaginé qu'on utilise des téléphones de 8 watts au lieu de 2 watts. Chacun se serait baladé avec un téléphone de la taille d'une demi-valise. Dans un environnement concurrentiel, vous éviterez plus facilement de telles retombées. En même temps, la pression sera permanente. Cela implique une restructuration dans l'entreprise, une poussée importante à la productivité. Qui n'évite pas les dégâts sociaux. Mais le monopole en produisait d'autres.

**Il faut
dans l'activité économique
ce que Montesquieu
nous disait
déjà être l'essentiel
dans l'activité politique,
c'est-à-dire
des contre-pouvoirs, et
une partie
des contre-pouvoirs
dans l'activité
économique,
c'est la concurrence.**

Au-delà de l'eau, l'énergie, les télécoms, y a-t-il aussi la santé, la justice, les prisons? Et dans un secteur comme l'enseignement? Il ne doit pas y avoir de domaines tabous de l'activité humaine? Quand on voit le mode de fonctionnement de certains sous-secteurs de l'enseignement, on peut comprendre qu'il existe une pression. L'enseignement est à certains égards cruellement sous-productif. Le progrès technologique avec le développement de l'ordinateur et de l'internet est une véritable bombe pour notre conception de l'enseignement. C'est depuis l'invention de l'imprimerie la chose la plus importante. L'impact sera direct sur la restructuration de l'enseignement. L'enseignement a ses vertus mais reste très traditionnel. Les programmes européens de mobilité pour les étudiants leur permettent de circuler en Europe, mais les comparaisons vont être cruelles. Cela va générer une pression à la concurrence beaucoup plus forte. Ce qui se passe dans le monde de l'éducation, c'est une porosité du progrès technologique et du changement du contexte. L'enseignement va vivre ce qui se passe dans d'autres secteurs: plus on a de capacités informatiques, -le mariage de l'informatique et des télécoms-, et plus on peut rationaliser le travail de nature répétitive. Personnellement, je pense qu'il y a des domaines tabous. Par exemple pour les prisons ou la justice. Le monde ne vit pas que d'appréciations économiques. Certaines activités, parce qu'elles touchent au cœur de la fonction étatique, ont de grandes difficultés. Nous sommes dans des domaines où la part économique est moins importante. Je peux envisager à moyen terme la pression de l'Europe dans le secteur des soins de santé. Voyez aux États-Unis combien l'automatisation se fait. Les >

hôpitaux ont des programmes d'autodiagnostic qui sont en train de tout informatiser, même chose dans les banques.

L'essentiel, c'est le contre-pouvoir

Sur quel modèle se baser? On dit que les postes suédoises sont privatisées à 100% et les meilleures d'Europe.

En termes de qualité et de rendement du service, le niveau scandinave est plus élevé que le nôtre. Il n'y a pas de statut de la fonction publique dans les télémcs danois. Même à l'époque du monopole public, les employés étaient liés par un contrat, avec un facteur de flexibilité important. Au sein de la RTT belge, le statut protégeait même l'agent coupable d'actes de sabotage! La conception des affaires et de l'administration est très différente. C'est une approche protestante. On comprend pourquoi le protestantisme a été un bon relais du capitalisme. Les Scandinaves ont une conscience professionnelle très développée et d'autre part une approche très modeste.

Cette approche de modestie est une tradition que nous avons moins. Dans les services publics, les traditions jouent partout. Dans tout le travail sur le service public, on a poussé des méthodologies d'évaluation. Qu'on arrête de faire de la liturgie sur le service public et qu'on aille demander au client comment il voit les choses. Qu'on fasse des statistiques, en prenant l'exemple de la poste: qu'on nous dise, sur mille lettres parties, le nombre de lettres arrivées au jour + 1. On n'aurait pas fait cela dans un environnement monopolistique. En d'autres termes, il faut dans l'activité économique ce que Montesquieu nous disait déjà être l'essentiel dans l'activité politique, c'est-à-dire des contre-pouvoirs, et une partie des contre-pouvoirs dans l'activité économique, c'est la concurrence. Il faut aussi des contre-pouvoirs aux entreprises trop puissantes. De même Adam Smith disait: «Il faut de la concurrence mais il faut de la politique de concurrence»; en d'autres termes, les autorités doivent surveiller la manière dont les entrepreneurs se comportent. «Parce qu'il ne se passe pas de rendez-vous, de rencontre entre trois entrepreneurs où ils ne discutent pas de la manière d'extorquer davantage au client». C'est le fond du problème: l'être humain est imparfait, il connaît autant de dérives en tant qu'entrepreneur libre qu'en tant que gestionnaire administratif.

C'est en cela qu'il y a une mauvaise perception de la position de l'Europe vis-à-vis du service public. Elle ne propose pas un système «tout à la privatisation», pas plus qu'elle ne propose un «tout à la collectivisation». C'est un système qui nous oblige à mieux affronter les décisions économiques que nous prenons.

Une gestion publique cruellement déficitaire en Belgique

En Californie, la libéralisation de l'énergie au sein d'une quinzaine de sociétés de distribution a pour conséquence un désinvestissement total. Plus personne ne sait construire une centrale énergétique.

¹ F. Dehouze et F. Gadisseur, «La libéralisation du secteur ferroviaire et ses conséquences en Belgique», *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n°1771-72, 46 pages, 12,40 □.

Franklin Dehouze.

La promotion du modèle concurrentiel est un peu forcée et l'autre modèle aussi. En Californie, les politiques ont été pressées par l'opinion publique qui voulait avoir un service le plus adapté possible et qui ne coûte pas cher, mais cela n'existe pas. À un moment donné, il faut payer. On a dit qu'on allait ouvrir à la concurrence et en même temps on a établi une série de plafonnements sur les prix. Les entreprises se sont retrouvées dans un mécanisme suboptimal; elles étaient dans un système concurrentiel pour une partie de leurs activités et elles avaient des contrôles de prix. Le marché de l'énergie est difficile à réguler parce que les investissements s'amortissent sur des horizons de trente ans. Quoi qu'il arrive dans l'énergie, on n'aura jamais un marché pur. S'il y a des fournisseurs alternatifs, ils ont l'obligation d'utiliser le tuyau existant. Celui qui a le tuyau essaie d'éliminer les autres. Les pouvoirs publics doivent intervenir. Et leur mode d'intervention est essentiel. En Californie, on a mal ajusté cet élément. Mais il y a des pressions difficiles à gérer. La Belgique est un pays riche avec une struc-

ture publique pauvre. Elle est trop endettée, les politiques Nord-Sud ne s'accordent pas pour une gestion commune, et elle a peu de sens prospectif. Il n'y a pas de RER en Belgique. Ce qui prouve que la France a une certaine vision du long terme, une vision jacobine, un sens de l'investissement, et nous non. Le TGV est une invention française, cela fait partie d'une certaine tradition mentale. Nous n'avons ni cette vision ni la vision scandinave. La Belgique est au point de vue gestion publique cruellement déficitaire. La dette de 140 % que nous connaissons en est un symbole pour toute une série de raisons. Comme l'affrontement Nord-Sud et tout le système des réseaux: l'ensemble des institutions universitaires en Communauté française correspond à une université en France: est-ce normal d'avoir une université tous les 40 kilomètres? De plus si vous les gérez avec du personnel public ayant des statuts inflexibles et bénéficiant de nombreux congés, cela devient la foire. Or c'est notre tradition de gestion publique.

En juillet, Johann Vande Lanotte, parlant de la libéralisation de l'énergie, a dit: «nous voyons les limites de ce système, il empêche l'innovation». Or a priori, il n'est pas censé augmenter l'innovation? C'est une question de mentalité. Vande Lanotte peut avoir raison: substituer un monopole privé à un monopole public n'est pas nécessairement positif. Cela dépend de la façon de réguler la concurrence et de gérer le monopole public. En Belgique, nous avons été des précurseurs, en fonctionnant sur une structure qui était un mélange de public et de privé. En termes d'alimentation énergétique, nous n'avons pas les plus mauvais rapports qualité-prix en Europe. Vande Lanotte dans un sens ou les libéraux de l'école de Chicago dans l'autre font des affirmations trop faciles: il y a moyen de saboter un système public tout autant qu'un système privé. Le problème est de savoir si le système sera bien ou mal géré.

Propos recueillis par Frédéric Soumois et Nicole Nottet

Une mauvaise image de la démocratie

L'Accord général sur le commerce des services

L'AGCS est un des soixante textes qui constituent les «Accords de Marrakech», signés en 1994 au terme de l'Uruguay Round, le dernier des cycles de négociations commerciales organisés dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT). Il est grand temps de redéfinir la notion de service public.

l'emporte sur tous les autres droits et en particulier les droits économiques et sociaux reconnus aux citoyens par les dispositions constitutionnelles ou légales adoptées dans le cadre national ou par les principes arrêtés dans le cadre de pactes internationaux.

L'AGCS (Accord général sur le commerce des services) est l'instrument juridique international par lequel, au sein de l'OMC, les pays industrialisés entendent appliquer radicalement la doctrine du libre-échange au secteur tertiaire, le secteur de la vie économique et sociale qui regroupe l'ensemble des services (services gérés par le secteur privé, services gérés par la puissance publique ou services dont la prestation est confiée par le secteur public à des acteurs privés subventionnés à cet effet). Tous les États membres de l'OMC sont tenus d'appliquer les dispositions contenues dans l'AGCS.

La quasi-totalité des services

L'AGCS définit les services comme suit: «les services comprennent tous les services de tous les secteurs, à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental» (art.1). C'est la définition que donnent les gouvernements européens et la Commission européenne lorsqu'ils veulent faire croire que les services publics ne sont pas concernés par l'AGCS. Ce faisant, ils trompent la population, car ils oublient systématique-

Le carrousel installé récemment à la Place Royale. L'exclusif - Pour une politique du quatrième exclu, Andreas Siekmann, ForwArt 2002.

Avec les Accords de Marrakech, on est entré dans une transformation globale des rapports en tous genres qui régissent la vie des humains. La doctrine qui s'impose au travers de ces accords est celle du libre-échange basée sur un principe: l'absence de toute forme de discrimination dans les rapports humains qui sont, à cette fin, assimilés à des rapports marchands. Pour ce faire, tous les acteurs doivent obéir à deux règles:

- la règle du «traitement national»: chaque pays doit accorder à tous les autres le même traitement qu'à ses propres ressortissants (personnes privées, personnes morales, entreprises privées, services publics...);
- la règle du «traitement de la nation la plus favorisée»: aucun pays ne peut faire de discrimination entre ses partenaires commerciaux, qu'ils soient nationaux ou étrangers.

À terme, plus aucun État n'aura le droit de mettre en œuvre des politiques industrielles, économiques ou commerciales spécifiques, qui tiennent compte des particularités, des besoins et des priorités nationales. Tous les États devront renoncer à leur législations propres et soumettre leurs ressortissants aux règles internationales de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) qui privilient *ipso facto* les plus puissants.

Cette doctrine inspire tous les accords gérés par l'OMC qui a succédé au GATT. L'OMC est aujourd'hui l'organisation internationale la plus puissante du monde parce qu'elle concentre le pouvoir de faire les règles, de les appliquer et de sanctionner les pays qui ne les respecte pas, parce que les règles qu'elle met en place dépassent très largement les questions strictement commerciales et parce que l'OMC fonctionne dans des conditions d'opacité et d'oligarchie qui soumettent les pays qui en sont membres à la volonté des plus puissants (Europe, États-Unis, Japon, Canada). Avec l'OMC, le droit de la concurrence

ment d'ajouter que le texte de l'AGCS précise ce qu'il faut entendre par un «service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental»: il s'agit d'un «service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services» (art.1). Il est clair que les services dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement sont aujourd'hui, dans quasiment tous les pays, en concurrence entre un secteur public et un ➤

secteur privé. Dès lors, l'AGCS s'applique bien à la quasi-totalité des services.

Pour être bien certain de couvrir tous les types de services, l'AGCS distingue quatre modes de fourniture de services:

- Les services transfrontaliers: les services fournis sur le territoire d'un État et qui sont fournis également sur le territoire d'un autre État (par exemple la fourniture en Belgique d'électricité produite en France, ou l'inverse).
- La consommation transfrontalière de services: le service est fourni sur le territoire d'un État à un consommateur provenant d'un autre État (par exemple, un Belge se rend en France et fait appel aux services d'un hôtel français ou d'un banque française).
- L'établissement d'une présence commerciale: un fournisseur de services d'un État installe dans un autre État une branche, une succursale ou une représentation (par exemple, ElfTotalFina décide d'installer une raffinerie au Nigeria en vertu de la loi nigériane).
- Le mouvement des personnes physiques: lorsqu'un être humain d'un État se rend dans un autre État pour prescrire ou fournir un service dans le cadre d'un emploi à durée limitée (par exemple, un informaticien indien engagé par une firme en Allemagne pour un contrat de cinq ans).

L'objectif de l'AGCS est la libéralisation progressive de tous les secteurs de tous les services au cours de «négociations successives qui auront lieu périodiquement en vue d'élèver progressivement le niveau de libéralisation» (art. 19). Et pour garantir que chaque série de négociations provoque de nouvelles avancées dans la libéralisation, l'AGCS stipule que «le processus de libéralisation progressive sera poursuivi à chacune de ces séries de négociations» (art 19).

Il est important de garder en mémoire que les principaux secteurs de services en termes de marchés représentent:

- 3 500 milliards de US dollars pour la santé;
- 2 000 milliards de US dollars pour l'éducation;
- 1 000 milliards de US dollars pour l'eau.

Outre les obligations générales liées au traitement national et au traitement de la nation la plus favorisée, des obligations spécifiques sont précisées dans l'AGCS:

- la transparence: chaque État membre de l'OMC doit communiquer à tous les autres l'ensemble de ses lois et réglementations concernant les services et les adaptations qui leur sont apportées pour se conformer aux décisions de l'OMC;
- la réglementation intérieure: les lois et les règlements adoptés dans un État en matière de qualification (ex: les critères définissant l'eau potable ou les normes de sécurité en matière de transport) ne pourront en aucune façon être «plus rigoureuses qu'il est nécessaire», l'OMC se réservant de déterminer des «disciplines» pour empêcher que ces réglementations ne constituent «des obstacles non nécessaires au commerce des services» (art. 6).

L'AGCS prévoit que la première série de négociations commencera cinq ans après l'entrée en vigueur de l'accord. Elles ont effectivement commencé en février 2000, au siège de l'OMC à Genève. Lors de la conférence ministérielle de l'OMC, à Doha, en novembre 2001, un coup d'accélérateur a été donné dans la mesure où deux décisions ont été prises:

Raoul Marc Jennar est chercheur auprès d'Oxfam Solidarité (Bruxelles) et de l'URFIG (Bruxelles-Paris-Genève)

L'AGCS: un virus «démocraticide»?

L'entretien de Jean Sloover avec Agnès Bertrand

Pour se protéger de toute «instabilité législative», les multinationales rêvent de mettre les parlements sous tutelle. L'OMC est prête à les y aider...

Ces nouveaux secteurs «marchands» ne sont cependant inscrits dans l'accord sur le commerce que comme thèmes à débattre?

Oui, parce que beaucoup de pays, surtout du Sud, sont alors opposés à cette perspective essentiellement portée par le Japon, le Canada, l'Europe et les États-Unis.

Pourquoi la transformation du Gatt en OMC, le passage d'un accord à une organisation, est-il, selon vous, problématique?

Le Gatt, depuis 1948, était essentiellement contractuel et provisoire. Les termes techniques et les clauses particulières de l'accord ne permettant pas d'en saisir immédiatement le sens, l'idée de mettre en place une «organisation multilatérale du commerce» comme on disait alors, était présentée comme inoffensive. Mais les procédures de l'OMC, principalement via l'organe de règlement des

Le non-respect des règles démocratiques a entraîné nombre de manifestations antimondialistes, ici à Paris en 2001.

Le 3 décembre dernier a eu lieu à l'assemblée nationale française un colloque international sur le thème: «L'OMC et la démocratie: les implications politiques de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)». Cette manifestation visait à sensibiliser les élus et les syndicats français au fait que, dans le cadre de l'AGCS, dès la fin mars 2003 et malgré les démentis formels, la Commission européenne entend engager un processus de négociation qui peut mener à terme à la privatisation de secteurs aussi essentiels que la santé, l'éducation, la culture et l'environnement. L'*International forum on globalisation* (IFG), basé à San Francisco, figurait parmi les organisateurs. Fondée en 1994, cette organisation, qui regroupe des universitaires, économistes, chercheurs et responsables associatifs, vise à formuler des réponses aux effets de la mondialisation néolibérale. La philosophe Agnès Bertrand, spécialiste de l'OMC* et membre de l'IFG a ouvert la journée.

Agnès Bertrand, y a-t-il eu un tournant dans l'histoire de l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, le Gatt?

Oui, avec l'Uruguay Round, le huitième du genre. Jusqu'à là, le Gatt s'était attaché à abaisser les barrières douanières qui freinaient le commerce transfrontalier de marchandises. Autrement dit, le Gatt se focalisait sur des produits déjà présents dans les échanges. Mais en 1982, sous l'ère Reagan, une puissante coalition d'intérêts privés américains s'efforce de faire entrer de nouveaux secteurs dans le Gatt. À Punta del Este, en 1986, quatre nouveaux domaines d'activité y sont finalement inscrits.

Lesquels?

Un, l'agriculture. Deux, la propriété intellectuelle et les brevets déposés notamment sur les espèces vivantes et les organismes génétiquement manipulés. Trois, tous les services, mélangés pèle-mêle; ceux qui sont précisément l'objet de l'AGCS. Quatre, l'investissement. L'ensemble des mesures programmées est sans précédent et ces ajouts changent complètement la donne: désormais, la politique intérieure des États est virtuellement soumise à l'arbitrage d'une organisation internationale ad hoc alors encore à créer.

différends, l'ORD, sont expéditives et percutantes. Dans le cadre du Gatt, il y avait peu de litiges et les représailles n'étaient pas autorisées. Avec l'OMC, des représailles sont explicitement autorisées si une ouverture commerciale insuffisante est constatée.

Pratiques douteuses

Au sein de l'OMC se dissimule aussi une instance peu connue: l'Organe d'Évaluation des Politiques commerciales.

La création de l'OEPC, pièce maîtresse du nouveau système, est effectivement passée presque inaperçue. On a longtemps laissé dans le flou la composition de cette instance qui s'est avérée *in extremis* regrouper, outre l'OMC elle-même, le FMI et la Banque mondiale. Doté en >

* Agnès Bertrand et Laurence Kalafatides, *OMC, le pouvoir invisible*, éditions Fayard, 2002, 332 pages.

principe seulement de compétences d'évaluation, l'OEPC est en réalité un organe de surveillance et d'ajustement au niveau mondial des politiques économiques des États: les mesures nationales qui sont recensées peuvent être jugées «non conformes» et ainsi faire l'objet d'un programme de démantèlement. Objectif: mettre les législations et les politiques intérieures des États en conformité avec la totalité des articles de l'OMC et de ses accords futurs... Ainsi l'OMC devient-elle conceptrice des politiques économiques des États membres! Par ailleurs, le ministère américain du commerce et la Commission européenne travaillent de concert à l'élaboration d'un «système d'alerte précoce sur chaque proposition politique qui pourrait avoir un impact négatif pour les fournisseurs de services»...

Toute cette évolution s'opère-t-elle dans le respect des règles démocratiques?

Non. Lors du huitième round, l'Europe et les États-Unis marchaient main dans la main; la pression était irrésistible. Et ce n'est qu'au dernier moment que les négociateurs ont découvert la structure complète de l'OMC, en particulier l'article qui stipule en substance que les États membres s'engagent à mettre leurs législations, leurs réglementations et leurs procédures en conformité avec les nouveaux accords. Dans ces conditions, personne n'a

pu mesurer la portée de cet engagement et la signature s'est faite à l'aveugle. Les ministres signataires ont ainsi mis en danger des pans formidables de leurs législations: santé publique, consommation, environnement, etc.

L'Uruguay round a été signé à Marrakech en 1994. Mais l'accord devait néanmoins encore être ratifié par un certain nombre de pays signataires?

Là aussi, on a assisté à des situations hallucinantes. Le texte a souvent été soumis aux parlementaires au cours de sessions d'urgence organisées en fin d'année ou la nuit, tandis que les protestations de la société civile étaient étouffées. Non, c'est indéniable: la création de l'OMC est un acte de piraterie au sommet!

En quoi le fonctionnement de l'OMC a-t-il des implications sur la vie quotidienne des citoyens des pays membres de l'organisation?

Prenons le bœuf aux hormones. L'Europe a interdit cette pratique d'élevage. À la demande des États-Unis, elle a été assignée devant l'OMC qui a jugé qu'il s'agissait bien d'une obstruction au commerce. Les USA ont donc été autorisés à exercer des représailles vis-à-vis de l'Europe. La «vengeance» s'est traduite, on le sait, par l'imposition de droit de douane de cent pour cent sur un certain nombre de produits du territoire européen comme le roquefort. Ce qui se retrouve dans votre assiette est donc clairement influencé par l'OMC! Et ce n'est qu'un exemple. Si l'Europe est de taille à faire face à ce genre de représailles, il en va autrement des pays moins puissants, en particulier ceux du Sud.

La défaite de l'AMI -le projet d'accord multilatéral sur l'investissement concocté au sein de l'OCDE- et les manifestations de Seattle garantissent-elles que la situation est désormais sous le contrôle de la société civile internationale?

Non évidemment. L'OMC était un «objet politique non identifié». Il était difficile de voir au début ce qu'elle impliquait. Mais maintenant, depuis Seattle et l'échec de l'AMI, les organisations non gouvernementales et les responsables politiques en ont pris conscience et sont informés

des effets nocifs qu'elle peut exercer. Les pays du Sud, aussi, sont désormais au fait de ces enjeux et opposent davantage de résistance aux projets comme l'AGCS. Ils sentent notamment le danger qu'il y aurait pour eux à libéraliser leurs marchés publics qui représentent parfois cinquante pour cent de leur PNB. Cela étant, l'OMC continue ses pratiques douteuses pour faire avancer ses dossiers.

Pour un moratoire

La Commission européenne et, en particulier, le commissaire au Commerce Pascal Lamy, défendent-ils des positions différentes de celles des États-Unis?

Entre les États-Unis et l'Europe, il n'existe que des rivalités à la marge pour obtenir de meilleures parts de marché. Pour le reste, ils sont d'accord: les nouveaux secteurs, les nouvelles règles, l'AGCS, la protection des investissements, etc. Dans ces domaines, Union européenne et États-Unis exercent, comme on l'a encore vu récemment à Doha, des pressions communes mais en les dissimulant derrière un habile emballage sémantique qui fait croire à des divergences essentielles. On peut même dire que l'Europe est plus offensive encore que les États-Unis vu la force du mouvement altermondialiste d'outre-Atlantique.

LAGCS est à l'agenda. Selon vous, cet accord vise au démantèlement de nos services publics aux premiers rangs desquels la santé, l'éducation, la distribution d'eau, la protection de l'environnement, etc.?

L'accord est très complexe: aux règles générales s'ajoutent des règles particulières à chacun des secteurs. A ce niveau, il s'agit notamment de donner, aux firmes étrangères, le traitement dit national: ces firmes doivent jouir du même accès aux marchés et des mêmes aides publiques que les firmes nationales. Ceci revient à conférer aux plus puissantes d'entre elles un traitement de faveur. Comment nos hôpitaux résisteraient-ils face aux grands réseaux hospitaliers privés américains?

Mais la Commission européenne affirme que les marchés publics ne sont pas concernés par ces règles?

C'est faux. L'AGCS ne cite jamais les mots «services publics», mais la définition qu'il donne de la notion de service est telle que seules les forces armées et la police échappent à l'accord!

LAGCS est-il réellement, comme vous le dites, «démocratique»?

Oui, parce que s'il est mis en œuvre, les pays conserveront le droit de voter les lois qu'ils souhaitent mais à condition qu'elles soient favorables aux intérêts des grands opérateurs de services!

Il est donc urgent, soutenez-vous, d'imposer un moratoire sur la négociation sur les services. À quoi ce moratoire peut-il servir?

À permettre aux élus et à la société civile de réfléchir à tous les enjeux sous-jacents à l'AGCS et ce, de manière à ce que les forces politiques et sociales puissent les évaluer à l'aune de l'intérêt général. Il faut en effet faire toute la lumière avant de décider: on ne peut pas, dans une telle matière, se permettre de donner un chèque en blanc à une organisation internationale qui vise de facto l'interdiction de la *res publica*. Il y va de notre survie.

Les transports s'ouvrent à la concurrence

Aspect crucial de notre époque, la mobilité est elle aussi mise au goût de la privatisation.

Le secteur des services transport est traditionnellement divisé entre les transports aériens, les transports maritimes et les transports terrestres. Ces derniers comprennent les transports ferroviaires, les transports terrestres et les transports par voies navigables. Théoriquement, la concurrence entre ces services peut être intra-modale (deux compagnies aériennes en concurrence sur la liaison Bruxelles-Washington) ou inter-modale (transport routier ou ferroviaire sur la liaison Anvers-Milan).

L'ensemble de ces services de transport est au cœur de l'économie et de la société modernes. S'ils ne représentent qu'une partie relativement minime du PIB des États, le fonctionnement de services de transports performants est indispensable aux mécanismes de production actuels. De même, la construction d'infrastructures de transport efficaces se trouve au cœur des stratégies de développement. Plus encore, surtout dans les pays avancés, la mobilité est de plus en plus considérée comme un aspect essentiel des libertés dont jouit l'être humain, que ce soit pour se rendre aisément à son travail, à son club de sport ou en vacances, y compris à l'étranger.

Ces services sont couverts par l'AGCS. Mais l'accord a dû et doit encore tenir compte des particularités spécifiques de chacun de ces modes de transport, souvent héritées de l'Histoire. En même temps, les idées libérales et le désengagement de l'État comme acteur économique ont également exercé leur influence. Tant la déréglementation que les privatisations caractérisent l'évolution de ces secteurs au niveau mondial, avec cependant une intensité variable selon le mode de transport. Pour illustrer notre propos, nous évoquerons le transport aérien de passagers et le transport terrestre tant de passagers que de marchandises, en mettant l'accent sur le rail.

L'air

Le transport aérien de passagers est réglementé depuis 1944 par la Convention de Chicago, par des conventions additionnelles et par un grand nombre d'accords bilatéraux entre les États. Les aspects commerciaux sont principalement réglementés par ces derniers. Traditionnellement, ils accordaient un certain nombre de «libertés de l'air» permettant aux compagnies aériennes, souvent à participation publique en dehors des États-Unis, d'offrir des services de transport entre les deux États parties. Cette offre de services était très encadrée: les accords fixaient souvent les aéroports de départ et d'arrivée, ils déterminaient également les capacités (nombre de sièges disponibles) et les tarifs. Les compagnies ne pouvaient pratiquement entrer en concurrence que sur leur nationalité ou la qualité des repas.

Depuis la fin des années septante, le mouvement de libéralisation a conduit à la conclusion, principalement sous l'impulsion des États-Unis, d'accords dits «ciels ouverts» qui supprimaient un grand nombre de restrictions en

matière de villes reliées, de capacités et de tarifs. De plus, l'Union européenne a au cours des années 90 créé un véritable marché unique du transport aérien. Dans le même ordre d'idée, les compagnies nationales tendent à être privatisées. Elles ne constituent plus le porte-drapeau de l'État mais plutôt une industrie comme les autres. Enfin, cette libéralisation a permis la constitution de grandes alliances internationales visant à constituer plusieurs réseaux mondiaux en concurrence les uns avec les autres. Cette libéralisation a conduit à des restructurations difficiles parfois réussies comme à Air France ou ratées comme Pan American Airlines en 1991 ou Sabena en 2002.

Ces aspects commerciaux qui forment le cœur du transport aérien ont été expressément exclus du champ d'application de l'AGCS par l'Annexe sur les services de transport aérien. Celle-ci n'entend inclure dans le champ d'application de celui-ci que les services de réparation et de maintenance des aéronefs, la vente ou la commercialisation des services de transport aérien et les systèmes informatisés de réservation. Il est loin d'être certain que les négociations actuellement en cours dans le cadre du mandat de Doha conduisent à la suppression de ces exceptions.

Par contre, il se pourrait que tous les services annexes soient plus largement inclus dans les offres des États membres, par exemple dans le domaine de la gestion des aéroports, qui tendent également à être partiellement ou totalement privatisés. L'aéroport de Bierset près de Liège est ainsi membre du groupe Aéroport de Paris.

Le rail délaissé

Les transports terrestres présentent un autre visage. D'abord ils s'exercent souvent sur de courtes distances et restent ainsi principalement nationaux. D'autre part, les exigences de services publics interviennent largement dans le secteur du transport de passagers. Enfin, le souci des coûts externes en matière d'environnement, de congestion ou d'accidents s'affirme de plus en plus au centre des préoccupations. Au cours des cinquante dernières années, le transport ferroviaire a perdu d'importantes parts de marché au profit du transport routier, tant dans le domaine des marchandises que du transport de passagers. Ainsi, la route s'accapare aujourd'hui d'environ 75 % des mouvements de marchandises à l'intérieur de l'Union européenne - contre moins de 50 % en 1970. Ce développement du transport routier est lié au dévelop-

Dans le domaine des transports ferroviaires, la privatisation de l'infrastructure semble peu aisée à réaliser, l'exemple britannique, où l'infrastructure privatisée a dû être reprise par l'État, le démontre amplement.

ment de la production sur plusieurs sites et de la suppression des stocks au profit du principe du *just in time* mais également aux déficiences du transport ferroviaire, particulièrement dans le domaine international. En effet, le transport international de marchandises par rail fait face à un certain nombre de problèmes techniques: type de courant électrique, écartement des voies, systèmes de signalisation, systèmes de freinage, normes de vitesse commerciale, hauteur des wagons remorques, tare à l'esieu et normes techniques pour les wagons. Même en Europe, où la coopération entre les États existe de longue date, la moyenne horaire des trains reste très basse. L'Union européenne a entrepris d'ouvrir progressivement le transport ferroviaire de marchandises à la concurrence afin de tenter de revitaliser celui-ci. Dans les États moins développés, par contre, le transport ferroviaire devrait jouer un rôle plus fondamental. Cependant, le coût de la construction de nouvelles lignes est souvent au-delà de ce que peuvent se permettre ces États, qui doivent souvent vivre uniquement sur l'héritage colonial.

Le transport collectif de passagers est certainement le mode de transport le plus réglementé. Qu'il soit routier ou ferroviaire, il présente certaines caractéristiques communes:

- Il est considéré comme un service public, permettant à la fois la mobilité d'une bonne part de la population mais également le décongestionnement des routes et la diminution la pollution;
- Il s'exerce souvent sous forme de monopole, local, régional ou national;
- Il est fréquemment réalisé par des entreprises publiques dans lesquelles les considérations de gestion concurrentielle n'ont pas toujours été mises en première place.

Ces dernières années, les services de transports terrestres se sont de plus en plus ouverts à la concurrence. Si nous nous attardons sur le transport ferroviaire, l'exemple le plus frappant est celui du Royaume-Uni où l'ensemble du transport ferroviaire a été privatisé. Ainsi, l'infrastructure a été confiée à une société privée, Railtrack, tandis que des concessions régionales, largement monopolistiques ont été accordées à des sociétés privées. Seules certaines liaisons longue distance font l'objet d'une concurrence. Des multinationales du transport urbain ou ferroviaire se créent ainsi, par exemple par la participation de sociétés américaines dans les entreprises de transport ferroviaire au Royaume-Uni.

Surveiller les opérateurs déficients

Ces expériences récentes peuvent attirer l'attention sur les dangers qu'une plus grande ouverture à la concurrence peut entraîner. En même temps, elles permettent d'envisager des mesures d'encadrement qui devraient être autorisées dans le cadre de l'AGCS. Quelques exemples permettent d'expliquer ces problèmes. D'abord le risque d'écrémage: les nouveaux arrivants vont se concentrer sur les liaisons rentables et laisser les autres à l'éventuel opérateur public. Certes, les États peuvent exiger le maintien ou la mise en place de certaines liaisons, au besoin en les finançant spécifiquement. Mais l'expérience enseigne qu'il est politiquement plus aisné de financer globalement un monopole plutôt qu'une liaison particulière. Dans le domaine des transports ferroviaires, la privatisation de l'infrastructure semble peu aisée à réaliser, l'exemple britannique, où l'infrastructure privatisée a dû être reprise par l'État, le démontre amplement. Un autre danger surgit dans le domaine de la sécurité qui peut perdre de son importance face à la recherche du profit. Des exemples

ont malheureusement surgi tant dans le domaine du transport aérien que du transport ferroviaire. Les récentes marées noires prouvent que ce problème n'est pas totalement absent du transport maritime. Ceci permet d'affirmer l'importance de fortes autorités de régulation capables de surveiller les opérateurs déficients. Elles doivent contrôler, sanctionner et se coordonner au niveau mondial. Or il n'est pas certain que tous les États, particulièrement ceux en développement, puissent créer de telles autorités.

Divers choix doivent donc être réalisés par les autorités politiques. Il faut déterminer tout d'abord le degré d'ouverture à la concurrence qu'ils entendent fixer dans le secteur des transports. Ensuite, elles ont à déterminer si cette ouverture à la concurrence doit se faire également au profit des opérateurs extérieurs en prenant en compte que le secteur des transports est en principe soumis aux disciplines de l'AGCS et aux autres règles pertinentes de l'OMC, notamment dans le cadre des marchés publics. ■

Benoit Galer

Watch the doors please! - Photo Souvenir - Daniel Buren, Chicago, 1980 (détail).

© Daniel Buren

The Navigators de Ken Loach

La bataille du rail

© AFP

Le cœur toujours à gauche, toute! Une contestation faite de bonne humeur mais attention! Lorsque le cinéaste montre les dents, en plus du sourire, ce sont des bâtons de dynamite qu'on voit.

Fidèle à lui-même, après *My name is Joe* et dans la ligne de *Riff-raff*, l'Anglais Ken Loach rend compte de ce que la privatisation, voulue par Margaret Thatcher, John Major et guère combattue par Tony Blair, a fait aux chemins de fer britanniques. L'Etat n'a plus joué son rôle et ça déraille follement dans les mains des capitalistes. Collisions. Morts. Trains toujours en retard ou ne partant jamais! Une

belle cata dont personne n'endosse la responsabilité.

Le film débute à la cantine du petit peuple des cheminots. Ils ne gagnent pas des fortunes, adorent leur boulot. Mais soudés. Compères. Ils prennent le thé. Blaguent. Commentent le travail à venir, commèrent sur le contremaitre ou leurs femmes.

Puis, le coup de massue. On leur annonce abruptement qu'on va privatiser diverses branches de la *British Railway*. Un morceau de rails à la compagnie X, la maintenance à la société Y, un service de dépannage assuré par la multinationale Z.

Dans une séquence terrible et hilarante, que bien des ouvriers et employés ont connue dans la réalité, on voit un technocrate venir présenter un petit film dans lequel le consortium vante, dans une langue de bois ridicule et un sabir publicitaire angélique, les bienfaits de la déstructuration et des regroupements. Effarés, les cheminots n'en croient pas leurs yeux. Pensent que ce n'est pas possible. Mais si. Quand il s'agit de gagner du pognon, même aux dépens de la sécurité et de l'emploi de braves types, c'est possible.

On assiste, alors, à la compagnie du «plus rien ne va». Les troupes du rail sont divisées, des sous-traitants, qui n'y connaissent rien, arrivent et fichent le bordel. Quelle comédie! Que Ken Loach capte d'une caméra vive, acide. Pas de propagande dans son film. Des faits. Qui se fictionalisent tant les anecdotes sont énormes et le délabrement prévisible du rail anglais attendu... Il y a, aussi, bien sûr, le chagrin des ouvriers, la dépression qui les guette, leur famille qui craint pour leur santé et l'avenir. Toute la tendresse et la détresse du monde face à des technocrates imbéciles. Là, Loach cogne. Remue ses comédiens, professionnels ou non, saisit la grisaille d'un paysage, l'effort du boulot en plein air opposé à la douillette cravate d'un patron ou d'un de ses sbires serviles.

Pas un moment d'ennui. Le film, lui, arrive à l'heure. À l'heure où, en Belgique, on parle aussi de privatisation à propos de nos chemins de fer, non? Que nos décideurs, que nos cheminots aillent donc voir *The Navigators*, que tous ceux dont la société qui les emploie parle de «filialisation» y aillent aussi, ils ouvriront de grands yeux et trouveront, peut-être, grâce à Ken Loach, le courage de dire «non». En prime, ils auront droit à un bon film entre le rire, l'émotion, le courage des uns et la veulerie des autres. ■

Luc Honorez

Le courage de dire «non» aux «bienfaits» de la privatisation... Démonstration par Ken Loach.

Article publié dans *Le Soir* du 20 février 2002.

Entreprises de réseau: une libéralisation progressive

Avec l'ouverture des marchés, les droits spéciaux ou exclusifs des entreprises publiques restent-ils légitimes?

Depuis les années trente et quarante, bon nombre de pays européens vivaient dans un système économique où les entreprises publiques occupaient une place importante, voire déterminante dans certains secteurs. Certaines de ces entreprises opéraient en concurrence avec les entreprises privées produisant des biens et services similaires, dans le cadre des règles du marché. Mais d'autres –et tout particulièrement les entreprises dites de réseau¹– s'étaient vu confier par les autorités publiques certaines missions: chacune dans son secteur, elles étaient censées maintenir dans l'intérêt général des activités éventuellement non rentables au regard des critères de l'économie de marché. Pour l'accomplissement de ces missions, elles étaient investies d'obligations particulières mais aussi de droits spéciaux, parfois exclusifs.

Avec l'ouverture des marchés –au niveau européen d'abord par le traité de Rome, au niveau mondial ensuite par les règles adoptées dans le cadre de l'OMC–, il a fallu s'interroger sur la légitimité de ces droits spéciaux ou exclusifs.

Les entreprises de réseau et le traité de Rome

Les auteurs du traité ont choisi la voie de la neutralité: reconnaissance du secteur public économique, mais soumission des entreprises publiques aux règles générales du traité, sous réserve du régime dérogatoire dont peuvent bénéficier les entreprises chargées de la gestion d'un service d'intérêt économique général, vis-à-vis des règles «*dont l'application fait obstacle à l'accomplissement en fait ou en droit de la mission particulière qui leur est impartie*».

La logique même de la construction européenne qui était, pour réaliser un marché commun, de faire tomber toutes les barrières à la libre circulation des marchandises et des services, ne pouvait que se heurter aux obstacles que constituaient les droits particuliers créés par les États nationaux pour protéger leurs services publics.

Longtemps cependant le problème ne s'est guère posé en pratique car la logique du marché commun n'avait pas été poussée jusqu'à son terme. La situation a changé au milieu des années quatre-vingt avec la mise en œuvre du marché unique. Les institutions communautaires ont alors commencé à vérifier la compatibilité des droits exclusifs ou spéciaux détenus par les services publics économiques avec les libertés fondamentales du marché intérieur, dans les secteurs des télécommunications d'abord, des postes

et des transports ensuite et enfin, à partir de 1990, de l'énergie.

En contrepoids à la possible mise en cause des monopoles, la dérogation prévue par le traité en faveur des «services d'intérêt économique général» a aussi commencé à prendre toute son importance.

Dans deux arrêts de principe², la Cour de justice a admis que certains droits exclusifs pouvaient être justifiés par les nécessités découlant d'une mission d'intérêt général confiée à une entreprise par les autorités publiques: service postal dans le premier cas, distribution publique d'électricité dans le second. Sa définition de la mission d'intérêt général se réfère à tous les éléments classiques du service public: continuité, universalité, égalité d'accès quel que soit le coût, ce qui implique la péréquation financière et donc une limitation de la concurrence, de la part d'entrepreneurs particuliers, au niveau des secteurs économiquement rentables.

Ensuite, l'article 16 du traité CE introduit par le traité d'Amsterdam invite «*eu égard à la place qu'occupent les services d'intérêt économique général parmi les valeurs communes de l'Union ainsi qu'au rôle qu'ils jouent dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union, la Communauté et ses États membres, ... (à veiller) à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions.*

C'est à cette difficile tâche de conciliation entre impératifs du marché intérieur et satisfaction des besoins d'intérêt général que le législateur communautaire³ s'est attelé dans la plupart des secteurs concernés. Les équilibres retenus varient d'un secteur à l'autre.

C'est le secteur des télécommunications qui connaît la libéralisation la plus poussée, avec l'abolition complète, depuis le 1er janvier 1998, de tous les droits spéciaux ou exclusifs. Elle s'est accompagnée de la définition d'obligations de service universel que doivent assumer tous les opérateurs. Ce service universel comprend la fourniture de téléphonie vocale, de télécopie, la transmission de données dans la bande vocale via des modems (c'est-à-dire accès à internet), l'accès pour les utilisateurs à partir d'un endroit fixe aux appels internationaux et nationaux, et aux services d'urgence, ainsi que l'assistance d'un opérateur, les services d'annuaires, les téléphones publics payants et des installations spéciales pour clients handicapés ou ayant des besoins sociaux particuliers. Il ne couvre pas la téléphonie mobile ni l'accès à large bande à internet.

Dans le secteur ferroviaire, le «premier paquet ferroviaire», entré en vigueur le 15 mars 2001, doit conduire à l'ouverture des services internationaux de fret (transport de marchandises) en deux étapes: dès 2003 sur les 50 000 kilomètres du réseau transeuropéen de fret ferroviaire et, à partir de 2008, sur la totalité du réseau ferroviaire. Actuellement donc, l'ouverture à la concurrence ne vise ni l'infrastructure –dont la gestion doit cependant être séparée des activités de transport– ni le transport des voyageurs, principalement concernés par les missions de service public. Dans le «deuxième paquet ferroviaire»

marchés de services est fondée sur un principe dit d'«offres positives»: chaque pays a la faculté de choisir parmi les services concernés ceux pour lesquels il prend des engagements en matière d'accès au marché et de traitement national, en ayant en plus la possibilité de limiter le degré d'accès au marché et de traitement national qu'il concède aux autres membres de l'accord.

Le secteur des télécommunications est un des trois secteurs dans lesquels des accords sectoriels ont déjà été conclus. En vertu de l'accord sur les services de télécommunication de base de 1967⁵, soixante-neuf pays, dont la Communauté européenne et ses États membres, se sont engagés à permettre aux sociétés étrangères de fournir des services de télécommunication sur leurs propres marchés, lesquels avaient été jusque-là, pour la plupart, des monopoles d'État.

De nouvelles négociations se sont engagées au début de 2000 et, dans ce contexte, il faut donc examiner quels ont été les propositions et éventuelles concessions de la Communauté européenne et de ses États membres concernant les entreprises de réseau⁶.

S'agissant des télécommunications, la CE et ses États membres, soulignant que leur marché est déjà entièrement ouvert à la concurrence, ont demandé que les autres membres de l'OMC réduisent aussi les restrictions au minimum nécessaire pour assurer la qualité du service, y compris le service universel, compte tenu de la question des ressources limitées.

Pour ce qui est des transports ferroviaires, la proposition de la CE et de ses États membres porte uniquement sur les services de maintenance et réparation du matériel de transports ferroviaires et les services annexes des transports ferroviaires, avec de surcroît de nombreuses réserves.

Dans le secteur de l'énergie, la proposition de la CE et de ses États membres encourage les membres de l'OMC qui ont ouvert leur marché national à la concurrence ou qui sont disposés à le faire, à entreprendre des négociations en vue d'une nouvelle réduction des obstacles au commerce des services relatifs à l'énergie. Elle souligne que les engagements dans ce secteur devraient prendre en compte la nécessité de garantir un équilibre entre le commerce, la libéralisation et les objectifs de politique générale visés par les mesures de réglementation. Étant donné les spécificités du secteur de l'énergie, et eu égard en particulier aux aspects réglementaires et aux importantes considérations de politique générale qui y sont attachés, la proposition invite les membres de l'OMC à mettre en place pour ce secteur un cadre réglementaire approprié qui soit transparent et objectif et qui favorise le jeu de la concurrence. Enfin, elle ne contient aucun engagement de la part de la CE et ses États membres.

Enfin, en ce qui concerne les services postaux, aucun engagement nouveau n'a été enregistré dans le chef d'aucun membre de l'OMC. En revanche, la CE et ses États membres –tout comme la Suisse– ont fait des propositions tendant à revoir la classification des différents services postaux et services de courrier, correspondant mieux aux réalités actuelles et qui pourraient servir de base à de futures négociations en ce domaine.

On ne doit donc pas s'attendre, dans un proche avenir, à une libéralisation importante des activités des entreprises de réseau, à l'exception notable des télécommunications, où elle est déjà devenue une réalité.

Marianne Dony

⁴ Cet accord politique doit maintenant être soumis au Parlement européen, dans le cadre de la procédure de codécision.

⁵ Les services de base visés par cet accord sont notamment la téléphonie vocale, la transmission de données, le télécopie, les services de circuits loués privés, les systèmes et services fixes et mobiles par satellite, la téléphonie cellulaire, les services mobiles pour données, la radiotéléphonie et les systèmes de communications personnelles.

⁶ Disponibles sur le site de l'OMC.

Directeur des recherches juridiques à l'Institut d'Études européennes de l'ULB.

¹ Postes, télécommunications, chemins de fer et énergie en particulier.

² Arrêts Corbeau du 19 mai 1993 et Commune d'Almelo du 27 avril 1994.

³ Ces matières relèvent de la codécision entre le Conseil et le Parlement européen et souvent les collégislateurs se sont assez sensiblement écarts des propositions initiales de la Commission européenne.

L'école à l'heure de la globalisation

Convoitée comme nouvel Eldorado dans le cadre de l'AGCS, exploitée par la Commission européenne afin de stimuler le marché des technologies de l'information, vili pendue par les industriels et les financiers pour son inadéquation aux «exigences» de la «modernité», l'école vit désormais à l'heure de sa «marchandisation». Mais comment devenir la bonne à tout faire de l'économie, lorsqu'on se raccroche à l'idée ringarde d'une mission citoyenne...?

La massification de l'enseignement, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, a eu lieu dans un contexte de croissance économique forte et durable et d'innovations technologiques lourdes. L'époque réclamait une élévation du niveau d'instruction des travailleurs et des consommateurs. On l'assura par l'ouverture massive de l'enseignement secondaire et, dans une moindre mesure, de l'enseignement supérieur, aux frais de l'État: la croissance et la stabilité économique permettaient une augmentation parallèle des recettes fiscales.

Un nouveau contexte économique

Ces conditions économiques se trouvent désormais bouleversées.

Exacerbation des luttes concurrentielles et son corollaire, la fuite en avant dans la globalisation, conduisent les décideurs économiques à adresser deux messages contradictoires à l'école: d'une part, celle-ci doit mieux soutenir la compétition économique, mais d'autre part, elle doit coûter moins cher. La résolution de cette contradiction passe par la prise en compte de deux autres aspects de l'environnement économique.

Premièrement, l'instabilité de cet environnement. L'accumulation des connaissances et la quête de compétitivité induisent une accélération constante des mutations techniques, avec leur cortège de faillites, de restructurations et de délocalisations. L'horizon de prévisibilité se rétrécit sans cesse.

Deuxièmement, la dualisation du marché du travail. La «nouvelle économie» ne réclame pas que des informaticiens et des ingénieurs. L'autre aspect de cette évolution est la croissance explosive des emplois précaires à faible niveau de qualification, parmi lesquels des postes de vendeurs, de gardes, d'agents d'entretien ou encore de «remplisseurs de distributeurs de boissons et d'aliments». Ceux-ci représentent désormais quelque 60% des créations.

L'ère de la flexibilité

À défaut de pouvoir contrôler le chaos, il faut s'y adapter. Dès lors, le maître-mot de la mise en adéquation de l'école avec les attentes de l'économie est le mot «flexibilité».

Les travailleurs sont amenés à évoluer dans un environnement de production qui change sans cesse. Or, la complexité croissante des techniques mises en œuvre rend la formation plus importante que jamais. Comment résoudre ce dilemme? Par l'«apprentissage tout au long de la vie». Cette doctrine, explique l'OCDE, «repose sur l'idée que la

préparation à la vie active ne peut plus être envisagée comme définitive et que les travailleurs doivent suivre une formation continue pendant leur vie professionnelle pour pouvoir rester productifs et employables»¹. Il s'agit donc bien d'employabilité et de productivité: il n'y a là nulle ambition humaniste. Il faut, explique le Conseil européen, «accorder la priorité au développement des compétences professionnelles et sociales pour une meilleure adaptation des travailleurs aux évolutions du marché du travail»².

Dans un tel cadre, le rôle de l'école comme lieu de transmission de connaissances, comme lieu d'acquisition d'une culture commune, n'est plus jugé primordial. Le temps est venu des «compétences», que viennent légitimer comme par miracle les doctrines pédagogiques à la mode.

Au rang de ces compétences requises à cor et à cris par les milieux patronaux, il faut citer l'initiation aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Il est impératif que tous les futurs travailleurs aient acquis les rudiments du dialogue homme-machine, qu'ils aient l'habitude de s'adapter rapidement à des logiciels changeants. D'autre part, s'ils ont appris à se servir d'internet pour accéder à des connaissances, il sera facile de faire pression sur eux afin qu'ils entretiennent leur compétitivité professionnelle durant leurs week-ends, leurs vacances ou leurs soirées. On appelle cela «responsabiliser» le travailleur face à sa formation. «Au sein des sociétés de la connaissance», dit la Commission européenne, «les individus doivent avoir la volonté et les moyens de prendre en mains leur destin»³.

Quand le citoyen devient consommateur

Le consommateur aussi est la cible de la rénovation de l'école. La création de nouveaux marchés de masse, liés aux technologies émergentes, n'est possible qu'à la condition que les clients potentiels aient acquis les compétences qui leur permettent d'exploiter ces produits. Lors d'une conférence devant un parterre d'industriels, Édith Cresson déclarait: «Le marché européen demeure trop étroit, trop fragmenté, le nombre encore trop faible des utilisateurs et des créateurs pénalise notre industrie. (...) C'est

pourquoi il était indispensable de prendre un certain nombre de mesures pour l'aider et le stimuler. C'est l'objectif du plan d'action "Apprendre dans la société de l'information" dont s'est doté la Commission en octobre 1996»⁴.

L'entrée des marques dans les écoles est un autre signe de cette volonté d'utiliser l'enseignement pour soutenir les marchés. Fin 1998, la Commission européenne diffusait un rapport sur *Le marketing à l'école*. Dans leurs conclusions, les auteurs vantaien les «avantages matériels, certes, pour des systèmes scolaires en manque chronique de moyens, mais aussi pédagogiques, puisque d'une part la pénétration du marketing à l'école ouvre celle-ci au monde de l'entreprise et aux réalités de la vie et de la société, et que d'autre part, elle permet d'éduquer les élèves aux questions de consommation en général et aux techniques publicitaires en particulier»⁵.

Dérégulation

Il ne suffit pas que le travailleur soit flexible et compétitif, le système éducatif lui-même doit le devenir. Dès 1989, la Table ronde des Industriels européens écrivait que «les pratiques administratives sont souvent trop rigides pour permettre aux établissements d'enseignement de s'adapter aux indispensables changements requis par le rapide développement des technologies modernes et les restructurations industrielles et tertiaires»⁶.

Désormais, dit l'OCDE, «il est admis que l'apprentissage se déroule dans de multiples contextes, formels et informels», précisant que «la mondialisation (...) rend obsolète l'institution implantée localement et ancrée dans une culture déterminée que l'on appelle "l'école" et en même temps qu'elle, "l'enseignant"»⁷. C'est bien évidemment de l'enseignement privé et marchand dont il est question ici. Le développement de la demande de formation tout au long de la vie favorise son émergence.

Les dépenses mondiales d'éducation représentent la coquette somme de 2000 milliards de dollars. Il y a là de quoi faire saliver pas mal d'investisseurs. Pour le consultant américain Eduventures, les années nonante «resteraient dans les mémoires pour avoir permis l'arrivée à maturité de l'enseignement de marché (for-profit education). Les fondations de la vibrante industrie éducative du XXI^e siècle -initiatives entrepreneuriales, innovations technologiques et opportunités du marché- ont commencé à fusionner pour atteindre leur masse critique»⁸.

Un catalyseur nommé internet

L'un des plus puissants catalyseurs de la transformation de l'enseignement en vaste marché mondial est le développement d'internet. La banque d'affaires Merrill Lynch a consacré une étude aux perspectives du marché de l'enseignement en ligne, d'où il ressort que ce secteur, qui représentait un marché de 9,4 milliards de dollars en 2000, devrait atteindre 54 milliards d'ici 2009.

C'est la standardisation commerciale des sciences et de la culture qui nous attend au bout de la route. Car pour être pleinement rentable, ce marché se doit d'être mondial. L'Organisation mondiale du Commerce et la Banque mondiale œuvrent activement à cette «libéralisation du marché mondial des services éducatifs».

Cynisme

La mise en adéquation de l'enseignement avec les nouvelles attentes des puissances industrielles et financières a

Le maître-mot de la mise en adéquation de l'école avec les attentes de l'économie est le mot «flexibilité».

deux conséquences dramatiques: l'instrumentalisation de l'école au service de la compétition économique et l'aggravation des inégalités sociales dans l'accès aux savoirs. La fin de la massification ne se décrète pas, mais on en crée les conditions, sur le plan de la qualité de l'enseignement et de son financement.

Dans un document publié en 1996 par les services d'étude de l'OCDE, Christian Morisson indiquait avec une remarquable clarté et un cynisme cruel comment les gouvernements devaient s'y prendre. «Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population»¹⁰.

L'école s'était massifiée en permettant aux enfants du peuple d'accéder -partiellement- à la richesse de savoirs réservés jusque-là aux enfants des classes privilégiées. À peine cette massification a-t-elle été menée à son terme, que déjà l'on somme l'enseignement de ramener l'instruction du peuple dans les limites qu'elle n'aurait jamais dû franchir:

apprendre à produire, à consommer et, accessoirement, à respecter les institutions en place. Ainsi, loin de soutenir l'institution scolaire dans sa difficile démarche d'instruction et d'éducation critique, les lobbies économiques suivis par nombre de décideurs politiques, l'enjoignent à rabaisser ses ambitions au rang d'un formatage des producteurs et des consommateurs. Ceux qui en voudront davantage devront se le payer à l'école privée. Quant à l'école publique, elle n'aura plus, selon le propre aveu de l'OCDE, qu'à «assurer l'accès à l'apprentissage de ceux qui ne constitueront jamais un marché rentable et dont l'exclusion de la société en général s'accentuera à mesure que d'autres vont continuer de progresser»¹¹.

⁶ Table ronde des Industriels européens, Éducation et compétence en Europe, Étude la Table ronde européenne sur l'éducation et la formation en Europe, février 1989.

⁷ OCDE, Analyse des politiques d'éducation, 1998.

⁸ Adam Newman, «What is the education-industry?», Eduventures, janvier 2000.

⁹ Le Monde, 2-3 juillet 2000.

¹⁰ Morisson Christian, «La faisabilité politique de l'ajustement», Centre de développement de l'OCDE, Cahier de politique économique n°13, OCDE 1996.

¹¹ «Adult learning and Technology in OECD Countries», OECD Proceedings, Paris 1996.

Nico Hirtt est l'auteur de *L'école prostituée*, éd. Labor-Espaces de Libertés, 2001.

Ces morts-vivants du populisme

Si le populisme se brûle les ailes au pouvoir, il reste néanmoins bien présent un peu partout en Europe.

Les populistes se brûlent les ailes en approchant le pouvoir, mais les partis démocratiques n'en font-ils pas souvent autant?

Qui aurait pu croire ce 29 avril 2002 en le voyant balader sa longue silhouette de dandy dans les couloirs de l'hôtel de ville de Rotterdam que Pim Fortuyn était promis à l'aura d'une Jeanne d'Arc? Personne, à commencer par l'écolo intégriste Volkert Van der Graaf qui reprit quelques jours plus tard le rôle meurtrier et indéfendable de l'Anglois. En décembre dernier, le populiste batave n'en a pas moins été élu «homme politique européen de l'année» à titre posthume par les lecteurs du magazine *European Voice*. 7 500 personnes ont participé à ce vote qui a canonisé Sint Pim Fortuyn.

Si la mort a sauvé «Pimmeke» des souillures de l'exercice du pouvoir, elle guette en revanche sa *Lijst* (LPF) qui racle toujours le fond des sondages à quelques encablures des élections néerlandaises du 22 janvier. Les luttes intestines qui ont divisé le parti au lendemain de l'assassinat de son chef historique ont en effet été fatales à la coalition liant les populistes aux chrétiens-démocrates (CDA) du premier ministre sortant Jan Peter Balkenende et aux libéraux du VVD. Ceux-là n'auront même pas eu droit à leurs cent jours.

Débâcles

La débâcle de la LPF néerlandaise cumulée aux résultats électoraux catastrophiques (10, 16 % contre 26,9% en 1999) du Parti de la liberté (FPÖ) de Jörg Haider en Autriche ont conduit certains journaux et certains

politologues à enterrer un peu vite les partis populistes européens. Le 25 novembre dernier, au lendemain des législatives autrichiennes, le journal italien *La Repubblica* écrivait ainsi que «ce n'est pas un hasard si pour tous les "césars" de la rancune populaire, de Bossi à Le Pen, de Haider aux épigones de Fortuyn, l'Europe a toujours été l'ennemi numéro 1. Et ce n'est pas un hasard si tous sont tombés sur les questions liées aux affaires européennes». Laissons à la *Repubblica* la responsabilité de la relation qu'elle établit entre cette succession de culbutes et le dossier européen, et soulignons que jusqu'à preuve du contraire, l'Italie est actuellement dirigée par le bateleur le plus prolix de l'Union: Silvio Berlusconi, ses casseroles, ses télés, ses gaffes et le peu d'affection qu'il porte à l'héritage de Paul-Henri Spaak et de Jean Monnet.

Le populisme, qu'il importe sa nature et ses racines, est loin d'être mort et il ne faut pas recourir aux écrits de Bertold Brecht pour s'en persuader. Qu'il s'agisse de la LPF ou du FPÖ, les carences structurelles de ces partis bien davantage qu'une hypothétique et tardive prise de conscience de leur électorat ont ouvert les brèches de leur naufrage.

Incompétence

Concernant la LPF, l'analyse est simple. Ce parti flambant neuf centré sur la seule personne de son créateur est mort le 6 mai 2002 lorsque celui-ci a été assassiné, et cela

avant même d'avoir essuyé les plâtres d'une expérience gouvernementale. Si quelques personnalités académiques et autres jolis esprits avaient marqué un lointain assentiment au programme de la LPF, Fortuyn s'était surtout entouré de profils aussi inattendus qu'un coiffeur, une reine de beauté, une prostituée ou un homme politique véreux. Il n'a pas fallu très longtemps avant que tout ce petit monde atteigne son principe de Peter. Léon Degrelle n'avait-il pas accusé un coup semblable en 1939 lorsqu'il perdit plus des trois quarts des députés rexistes, l'absence d'élite condamnant son parti à une évidente incomptance.

Les mésaventures du Parti de la Liberté dont Jörg Haider reste la véritable cheville ouvrière sont autrement porteuses d'enseignements. L'expérience gouvernementale de la coalition noir-bleu au pouvoir à Vienne s'est en fait arrêtée trop tôt pour que l'on puisse conclure à la faillite de l'idée populiste, pour que les croisés de la démocratie libérale s'endorment définitivement sur leurs deux oreilles. Si les chiffres traduisent platement l'effondrement d'un parti qui avait réussi une ascension fulgurante en une douzaine d'années, ils oublient de dire que ce n'est pas l'action gouvernementale du FPÖ qui a été sanctionnée,

Haider: la débâcle.

mais les errances de l'homme qui, à trop vouloir séduire, a forcément déçu. Posons-nous la question: quels résultats les populistes autrichiens auraient-ils réalisés si la législature avait été menée jusqu'à son terme, prévu à l'automne 2003? 17 ou 18% par référence aux sondages de cet été? Un peu moins peut-être puisque chaque jour passé permettait au chancelier Schüssel de faire porter le poids des mesures impopulaires à ses alliés inexpérimentés? L'histoire ne se fait pas au conditionnel, mais évoquer ces hypothèses permet de relativiser le comportement de l'électorat autrichien. Jörg Haider et ses partisans les plus vindicatifs sont en fait les principaux responsables de la descente aux enfers du FPÖ.

L'épisode qui suit est évoqué par la presse autrichienne comme celui des «radicaux de Knittelfeld». Derrière ces mots aux allures épiques, c'est tout le mal-être d'un mouvement et surtout d'un homme confronté à ses ambiguïtés et à son déclin qui s'exprime. Mis à l'écart de la politique nationale en 2000, le gouverneur de la Carinthie s'est progressivement trouvé réduit au rôle d'un homme politique de province. La punition aurait été peut-être supportable si son influence au sein du FPÖ n'avait été battue en brèche par ceux qu'il avait amenés aux marches du pouvoir, la vice-chancelière Susanne Riess-Passer et le ministre des Finances Karl-Heinz Grasser en tête. Ces «traîtres» acceptèrent le report d'une réduction d'impôts promise durant la campagne électorale de 1999, une décision qui engendra le putsch des radicaux du FPÖ soucieux de renouer avec le petit peuple. Ils ne réussirent en fait qu'à pousser trois de leurs ministres à la démission, à permettre au chancelier Wolfgang Schüssel d'annoncer des élections en temps opportuns, et surtout à énerver l'électorat populaire.

Ce que certains des ex-lieutenants de Jörg Haider ont qualifié de «crise d'une rock'n'roll star», dénonçant au passage l'immaturité latente du Carinthien, a davantage abouti à envoyer le Parti de la Liberté par le fond que l'action de ce dernier au sein de la coalition noir-bleu.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un œil sur les arguments que le Parti populaire (ÖVP) du chancelier conservateur Wolfgang Schüssel a mis en

avant lors de cette campagne électorale. En 1999, le «kinderscheck» tenait la vedette dans la littérature du FPÖ. Il consistait en l'attribution d'une allocation très élevée aux enfants en bas âge. La mesure faisait les beaux jours de deux villages de Carinthie où elle était testée en toute démagogie et comblait de bonheur quelques dizaines de femmes au foyer. À l'époque, les conservateurs jugèrent la promesse purement irréaliste, budgétairement incompatible avec le mauvais état des finances publiques. Il est donc curieux de remarquer aujourd'hui que non seulement le *kinderscheck* a été adopté à l'échelon national -600 euros sont attribués mensuellement par enfant de moins de trois ans—mais que les conservateurs revendentiquent à grands cris la paternité ce qu'ils croient être une mesure apte à lutter contre la dénatalité.

Le FPÖ pas mort!

En fait, l'Autriche est loin d'être débarrassée du populisme. D'abord parce qu'en réalisant le score historique de 42,27% le 24 novembre dernier, les conservateurs du chancelier Schüssel se sont donné la possibilité mathématique de reconduire la coalition noir-bleu. Schüssel affirme qu'il y recourra éventuellement pourvu que le FPÖ fasse son deuil de l'influence de Jörg Haider. Ensuite, parce qu'il y aura toujours des mécontents vite séduits par les idées simples, et qu'un parti traditionnel comme l'ÖVP l'a bien compris comme le montre le *kinderscheck*.

Les sociaux-démocrates enfin ont ici manqué cruellement d'un projet politique fédérateur censé ramener leur électorat de base au berceau.

Mort le populisme en Europe? Jeter un œil au Danemark ou en Norvège, c'est se convaincre du contraire. À Copenhague, le Parti du Peuple danois prête à l'envi son appui parlementaire au gouvernement minoritaire du Premier ministre Rasmussen qui lui en sait gré. À Oslo, le Parti du Progrès de Carl Ivar Hagen en a fait autant en décembre dernier avec l'équipe gouvernementale minoritaire du chrétien-démocrate Kjell Magne Bondevik en lui apportant au parlement les voix nécessaires à l'adoption du budget 2003.

Filip Dewinter du Vlaams Blok, quant à lui, s'est fait discret pendant les événements d'Anvers.

Bien sûr, les populistes se brûlent les ailes en approchant le pouvoir, mais les partis démocratiques n'en font-ils pas souvent autant? Il n'y a pas de règle en la matière, répétons-le. Si la Liste Pim Fortuyn devait forcément s'effondrer, il n'est pas sûr que le Parti de la Liberté débarrassé de Jörg Haider n'aurait pas pu accomplir l'impensable: la solubilité du populisme dans la démocratie. Fût-il recyclé, reconvertis ou solidement encadré.

Un dernier paragraphe pour un dernier avertissement. Avant de déclarer la guerre à ces idéologies qui flattent souvent ce qu'il y a de moins reluisant dans nos consciences, bien des partis traditionnels devraient se souvenir que l'on ne joue pas impunément avec le feu. Que l'on ne parle pas à tort et à travers d'insécurité et de banlieues sans faire le jeu d'un Jean-Marie Le Pen. Que l'on ne présente pas une reine de beauté ou un sportif célèbre au suffrage de l'électeur sans risquer d'induire chez celui-ci l'idée que la chose publique n'a vraiment rien de sérieux. Que maîtriser la télécratie c'est bien, qu'une réelle vision politique c'est mieux.

Qui a dit que les nouveaux populistes sont déjà parmi nous? ■

Pascal Martin

Espagne

La dérive sécuritaire du gouvernement Aznar

Traque aux clandestins, criminalisation des immigrés, procédure judiciaire accélérée, peines incompossibles: Madrid n'échappe pas à la contagion sécuritaire à l'image de son premier ministre José Maria Aznar dont l'image de «dur» plaît tellement en Espagne. Mais pas seulement.

Aznar trouve donc une justification statistique pour annoncer qu'il va empoigner le taureau par les cornes mais sans l'élegance virevoltante du matador.

jours pour les infractions; création d'une «période de sécurité» pour les personnes condamnées à plus de cinq ans d'emprisonnement qui devront obligatoirement purger la moitié de la peine avant de pouvoir obtenir un régime de liberté conditionnelle; expulsion des immigrés en situation irrégulière qui commettent des délits possibles d'une condamnation de moins de six mois.

Pour démontrer qu'il ne fait pas fausse route, le chef du gouvernement a indiqué que près de neuf personnes sur dix placées en détention préventive au cours du trimestre écoulé sont des «étrangers». Et son ministre de l'Intérieur d'ajouter, dans la foulée, que plus de 50% des 300.000 personnes emprisonnées en 2001 étaient elles aussi des étrangers. Les propos que tient le premier ministre Aznar sur l'immigration ne

doivent d'ailleurs probablement pas déplaire à ceux qui voudraient transformer l'Union européenne en bunker. On se souviendra qu'il n'avait pas raté l'occasion de marteler à nouveau ses positions sur ce thème à la faveur des présidentielles françaises, considérant que la gauche plurielle et Lionel Jospin devaient leur déroute à «une mauvaise politique en matière d'immigration, qui donne ensuite des arguments à l'extrême droite raciste et xénophobe»¹.

Même si les élections législatives ne se tiendront en principe qu'en juin 2003, à Madrid, la campagne électorale a déjà commencé. Et le premier ministre, José Maria Aznar, a d'ores et déjà annoncé le ton: sus à l'insécurité et à la délinquance. Un mot d'ordre, voire une formule incantatoire qui résonne désormais un peu partout en Europe. À preuve: le «Plan contre la délinquance» élaboré par José Maria Michavila et Angel Acebes, respectivement ministre de la Justice et ministre de l'Intérieur, qui ne laisse planer aucun doute sur les intentions du gouvernement conservateur.

Que l'on en juge: instauration d'un système de jugements rapides -une procédure accélérée en quelque sorte- qui doit conduire à une première audience judiciaire endéans les quinze jours pour les délits et quarante-huit

jours pour les infractions; création d'une «période de sécurité» pour les personnes condamnées à plus de cinq ans d'emprisonnement qui devront obligatoirement purger la moitié de la peine avant de pouvoir obtenir un régime de liberté conditionnelle; expulsion des immigrés en situation irrégulière qui commettent des délits possibles d'une condamnation de moins de six mois.

Pour démontrer qu'il ne fait pas fausse route, le chef du gouvernement a indiqué que près de neuf personnes sur dix placées en détention préventive au cours du trimestre écoulé sont des «étrangers». Et son ministre de l'Intérieur d'ajouter, dans la foulée, que plus de 50% des 300.000 personnes emprisonnées en 2001 étaient elles aussi des étrangers. Les propos que tient le premier ministre Aznar sur l'immigration ne

doivent d'ailleurs probablement pas déplaire à ceux qui voudraient transformer l'Union européenne en bunker. On se souviendra qu'il n'avait pas raté l'occasion de marteler à nouveau ses positions sur ce thème à la faveur des présidentielles françaises, considérant que la gauche plurielle et Lionel Jospin devaient leur déroute à «une mauvaise politique en matière d'immigration, qui donne ensuite des arguments à l'extrême droite raciste et xénophobe»¹.

Le «Plan contre la délinquance» s'accompagne d'un accroissement -à tout le moins- de la présence policière sur le terrain par la recrutement, dans un délai de deux ans, de 12.845 policiers et de 7.145 gardes civils. Pour 2005, l'Espagne devrait donc compter près de 165.000 représentants des forces de l'ordre.

Mais le durcissement de la législation et le renforcement de l'arsenal juridique et policier se justifient-ils? L'opposition parlementaire de gauche -Parti socialiste et Gauche unie- a beau dénoncer l'accent mis surtout sur la répression et la dérive sécuritaire du «plan», Aznar sait que ce dernier plaît à une frange importante de la population (lire encadré) et de l'appareil judiciaire. Par la voix de son porte-parole, l'association professionnelle des magistrats -conservatrice et majoritaire au sein de la profession- a applaudi en réalité à l'adoption de cette batterie de dispositions qui va permettre de rendre une «justice plus agile et rapide mais respectueuse des droits fondamentaux»

En vérité, les «événements» ont bien servi le gouvernement Aznar. Comme par exemple le rapport présenté par le procureur général de l'État, Jesús Cardenal lors de l'ouverture de l'année judiciaire. Le magistrat n'a pas manqué de mettre l'accent sur «le phénomène de l'insécurité urbaine» lié à l'augmentation des faits de délinquance: plus de 4,6 millions au total en 2001, soit 14,5% de plus qu'en 2000. Aznar y trouve donc une justification statistique pour annoncer qu'il va empoigner le taureau par les cornes -histoire de «balayer les petits délinquants des rues espagnoles»- mais sans l'élegance virevoltante du matador. Plutôt avec la force épaisse du bovidé. Et apparemment, les Espagnols apprécient.

Populisme

Alors que dans plusieurs pays d'Europe, le populisme et les partis extrémistes ont le vent en poupe, l'Espagne semble, elle, épargnée par la contagion. Certes, les rassemblements organisés chaque 20 novembre, depuis 25 ans, pour commémorer la mort du caudillo n'attirent plus qu'une poignée de nostalgiques du général Franco et se déroulent dans une indifférence généralisée. Certes, l'extrême droite ne dispose d'aucune base électorale à quelque échelon du pouvoir que ce soit.

Une preuve supplémentaire qui indique que les Espagnols ont tourné définitivement la page douloureuse du franquisme: au cours de la période de transition démocratique, la frange la plus conservatrice de la population a rallié l'*Allianza popular* de Manuel Fraga Iribarne devenue par la suite *Partido popular* lorsque José Maria Aznar devint le leader incontesté de la droite. Qui retrouve le pouvoir en 1996 détrônant les socialistes du PSOE, usés par quatorze années de gouvernement... et de scandales politico-financiers. Quatre ans plus tard, le ténébreux Aznar conduit ses troupes vers une nouvelle victoire aux législatives en se présentant comme un centriste tout à fait respectable.

Au pays de Goya, toutefois, les tableaux rassurants de prime abord comportent presque toujours des zones d'ombre plus inquiétantes. En février 2000, les raticides montées par les habitants d'un village andalou, El Ejido, contre des immigrés utilisés -exploités...- dans le secteur primaire souvent clandestinement, suscitent sur le coup l'indignation et la réprobation. Elles n'infléchissent cependant pas la politique de double langage pratiquée par les autorités nationales.

Au-delà des chiffres et des mesures destinées à blinder les côtes du sud de la péninsule où débarquent presque chaque jour des dizaines de clandestins originaires d'Afrique du Nord, Aznar et son équipe restent relativement discrets sur le nombre de réfugiés renvoyés chez eux: en 2001, 16% des 23.500 personnes en situation irrégulière ont effectivement dû prendre le chemin du retour.

Pas plus. Et pour cause: les migrants constituent un réservoir de main-d'œuvre inépuisable -et taillable et corvéable à merci- qui permet dans le marché très concurrentiel de l'agriculture, entre autres, de parvenir à comprimer les coûts de production.

Les Espagnols eux-mêmes ne s'y trompent pas à en juger par les résultats du dernier «baromètre» du Centre de recherches socio-

Contrastes

Les résultats publiés par le *Centro de Investigaciones Sociológicas* (Centre de recherches socio-logiques)¹ révèlent avant tout que sur la question de l'immigration, les Espagnols adoptent une attitude plus nuancée et lucide que leurs responsables politiques. 84% des personnes interrogées pensent que le nombre d'étrangers continuera d'augmenter. Si 54% d'entre elles estiment que cette présence constitue un problème important -en relation avec l'augmentation de la délinquance que 51% imputent aux immigrés-, 43% indiquent que l'arrivée de migrants représente un facteur positif pour le pays. Près de 95% des sondés se considèrent comme tolérants et déclarent que toute personne a le droit de vivre et de travailler n'importe où. 50% se disent convaincus que les migrants poursuivent comme but ultime de travailler et de rester en Espagne. Dans cette optique, ils sont favorables à l'octroi des mêmes droits qu'aux Espagnols y compris celui de voter et d'obtenir la naturalisation espagnole. 80% déclarent que les immigrés qui arrivent des régions pauvres du monde occupent des emplois dont ne veulent pas les Espagnols. Il y a cinq ans 41% des jeunes pensaient que l'immigration auraient des effets négatifs sur la morale et les traditions des Espagnols. En outre, 55% des jeunes considéraient que l'immigration serait «préjudiciable au niveau racial», à long terme. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 30% à l'affirmer. Un chiffre qui reste cependant très élevé et qui donne à réfléchir.

S. C.

¹ www.elpais.esmm

giques (lire encadré): plus de 80% pensent que le nombre d'étrangers continuera d'augmenter. Et si près de la moitié estime qu'ils devraient avoir les même droits que les autochtones, une même proportion pense que la délinquance s'accroîtra aussi². Comme un air de déjà entendu, au fond.

Sergio Carrozzo

¹ Le Monde, 2 mai 2002.

² Voir site Internet: www.elpais.es

«Légoïsme, c'est quand les autres ne pensent pas à moi»

Les poubelles psychiques

Sortons nos poubelles. Qui n'a jamais éprouvé ce sentiment de soulagement, de légèreté, voire de plaisir, qui suit immédiatement l'évacuation des déchets?

Pourtant, personne ne sortira nos ordures: chacun doit le faire soi-même. Il faut savoir faire le vide.

«Pourquoi ne pas en faire autant avec certaines de ces choses de l'esprit qui nous rendent malades? Pourquoi se sentir obligé de continuer ce travail de bête de somme qui consiste à accumuler les motifs de souffrance psychique, comme s'il s'agissait d'une tâche inéluctable?»: c'est le credo de Dominique Megglé, psychiatre français auteur du best-seller *Le Moine et le Psychiatre: Entretiens sur le Bonheur*. Espace de Libertés a rencontré un homme au discours... hypnotique, paradoxal et libérateur.

Dans son cabinet, Dominique Megglé reçoit -comme tous ses confrères psychiatres- de plus en plus de personnes qui souffrent d'un ou de plusieurs de ces maux psychiques et/ou mentaux, eux-mêmes de plus en plus nombreux et diversifiés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, et l'OMS a rangé les maladies nerveuses et mentales parmi ses priorités absolues pour ce début de troisième millénaire. Français et Belges, notamment, sont de très gros consommateurs de psychotropes et d'antidépresseurs. Seuls les Luxembourgeois font «mieux! Sans parler du suicide, exponentiel. Une réalité hélas indéniable².

Megglé a pris la mesure de cette évolution négative et synthétisé vingt-cinq ans de pratique. Son objectif principal est d'éclairer le plus grand nombre possible de personnes sur la réalité de leur pathologie et surtout de les soigner dans une perspective déculpabilisante.

Après un quart de siècle de transhumance psychiatrique (notamment en tant que psychiatre transculturel en Afrique noire, «les problèmes et les souffrances des hommes sont partout les mêmes, même s'ils ne s'enoncent ni ne se résolvent de la même manière», et dix-huit ans dans le milieu hospitalier comme psychiatre des hôpitaux militaires, Dominique Megglé, né au Maroc, s'est à présent sédentarisé à Ollioules, dans la campagne toulonnaise).

Son ouvrage, *Thérapies brèves - Des méthodes efficaces qui bouleversent la psychothérapie*, vient d'être réédité en version revue et augmentée. Il sort aussi un nouveau livre consacré à «La Dépression (comment l'éviter et comment s'en sortir)»¹. Deux bouquins de plus au supermarché psy?

«Les médias et la société fabriquent des déprimés à la chaîne, dont la plupart atterrissent tôt ou tard dans la jungle psy. Ma seule préoccupation est de leur rendre la "traversée" la plus légère et la plus courte possible».

Dominique Megglé.

Un autre contexte, une autre réponse

Dans son cabinet, Dominique Megglé reçoit -comme tous ses confrères psychiatres- de plus en plus de personnes qui souffrent d'un ou de plusieurs de ces maux psychiques et/ou mentaux, eux-mêmes de plus en plus nombreux et diversifiés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, et l'OMS a rangé les maladies nerveuses et mentales parmi ses priorités absolues pour ce début de troisième millénaire. Français et Belges, notamment, sont de très gros consommateurs de psychotropes et d'antidépresseurs. Seuls les Luxembourgeois font «mieux! Sans parler du suicide, exponentiel. Une réalité hélas indéniable².

Megglé a pris la mesure de cette évolution négative et synthétisé vingt-cinq ans de pratique. Son objectif principal est d'éclairer le plus grand nombre possible de personnes sur la réalité de leur pathologie et surtout de les soigner dans une perspective déculpabilisante.

«Tous arrivent avec leur histoire, notamment thérapeutique, leurs attentes et leurs espoirs. Beaucoup parmi eux font, ou ont fait, des efforts soutenus pour "aller mieux". Tous sont différents, et nombreux sont ceux qui ont "tout essayé": psychanalyses longues et coûteuses, thérapies plus courtes mais tout aussi lacinantes; certains sont tombés dans le panier freudien, d'autre dans l'eau lacanien, d'autres ne savent plus très bien mais souffrent toujours...». Bref, les gens arrivent «chargés» de plus de problèmes et souvent délestés de pas mal d'argent. Mais Megglé n'est pas pour autant un «chevalier blanc»!

C'est de votre faute si ça «ne marche pas»... Forcément!

Sans dénier l'efficacité et la pertinence des très nombreuses techniques thérapeutiques, qui ont chacune leur chapelle et qu'il décrit longuement dans ses deux livres, Megglé regrette la propension de chacun à prêcher uniquement pour (et dans) son épicerie: «Si tel ou tel spécialiste n'obtient aucun résultat, ou des résultats médiocres, avec telle ou telle personne, il va chercher à savoir ce qui dans "sa" technique et "son" école n'a pas été "bien compris" par la personne. Il pourrait plus sagement se demander si ça ne serait pas tout simplement sa méthode qui ne lui convient pas. De fait, les psys ont toujours réponse à tout: c'est leur métier. Par exemple: vous renâchez quant à la longueur (et le coût!) de

Il faut savoir faire le tri

Grand vulgarisateur, Megglé s'applique, avec ses propres visiteurs comme avec les lecteurs de ses ouvrages, à débroussailler le terrain, en cherchant tout d'abord à connaître leur vécu, qui dérive au gré des «écoles de pensée» psychiques: «Le plus souvent, la personne qui vient me voir est perdue, lourde et fatiguée par ce «bagage académique» qu'on lui (a) fait porter. Bref, elle est souvent déjà éreintée mais pas forcément soignée, et parfois même affublée de nouveaux problèmes (qu'elle n'avait pas auparavant) et qui complexifient plus encore le travail. Que ce sac à dos qu'on l'a obligée à porter soit «gestaltien», «bioénergétique», «behavioriste», «primal», j'en passe et des meilleures, je lui réserve le même sort. Je tends une petite poubelle, ma petite poubelle de table, et je lui dis: «Mettez vos efforts dans cette poubelle!»

Aux dires de Dominique Megglé, beaucoup de ces âmes en peine sont interloquées... mais toutes s'exécutent; du moins symboliquement.

votre analyse, qui dure déjà depuis des mois sans aucune amélioration?». Il vous répondra: «À votre avis, qu'est-ce qui, en vous, se bat afin de faire échouer votre analyse?». Et il ajoutera: «Vous dites que vous commencez à regretter de payer toutes ces séances: n'est-ce pas relié à un "problème" que vous auriez en fait... avec l'argent? Bonne soirée, à demain!».

Le monde de Dominique?

N'ayez pas peur: nous n'avons pas droit, ici, à l'un de ces psys «communicationnels» style américain qui vous soignent de vos névroses par bouquins interposés à coups de «Ya'k'a», lecture (obligatoire) d'un de leurs livres de recettes psychiques à la clé. Ceux dont les Américains nous inondent depuis les années cinquante. C'est plutôt d'un «Monde de Sophie» à la française dont il est question ici: «Une référence flatteuse!» avoue Megglé. Mais c'est la pratique qui fera la différence: «Ce n'est pas une tâche facile de délivrer, si possible définitivement, une âme en souffrance de sa douleur. Or, que faisons-nous si souvent, nous, psys? Rendre le problème toujours plus complexe, en se disant que "plus compliqué, ça fait plus sérieux", comme si cette complexité était plus "vendeuse", ou comme si c'est ce que les gens attendaient. Mais ils n'attendent pas qu'on les ensevelisse sous les concepts et les nouvelles questions: ils attendent qu'on les soigne!».

Dominique Megglé évoque dans son livre consacré à la dépression un étonnant personnage, le professeur Chlorate: «Il me téléphone à brûle-pourpoint, sans prendre de gants et parfois même de manière impolie, et me raconte des petites histoires qui semblent anecdotiques, mais qui m'obligent à ruminer, à remettre sans arrêt ma pratique en question. De la même façon, je joue volontiers avec mes visiteurs sur le paradoxe, la provocation détournée, l'analogie. J'utilise aussi l'hypnose, mais ce n'est pas une condition sine qua non».

Les thérapies brèves

Megglé évoque dans son ouvrage consacré aux Thérapies brèves trois types de thérapies qui toutes trois s'opposent aux recettes du vieux Sigmund: les thérapies courtes analytiques, les thérapies comportementales (cognitives) et les thérapies humanistes (AT, gestalt, bioénergie...): «Les thérapies brèves ont eu,

dès le départ, également pour but d'arriver à traiter rapidement -et à moindre coût- les crises familiales dans les quartiers misérables des mégapoles américaines. Là où aucun prestigieux MD ou PhD américain ne voulait aller travailler!».

La thérapie brève de type éricksonien (de l'Américain Milton Erickson) réunit la «nouvelle» hypnose, les thérapies stratégiques, Palo Alto et la PNL (programmation neuro-linguistique). D'après Dominique Megglé, l'intérêt majeur de ce courant plus récent est d'être totalement émancipé de l'orthodoxie classique des psys: «pour» ou «contre» Freud, Lacan, Jung... Bref, ne plus s'embarasser de «petits livres rouges»: «Les idéologies sont mortes et les théories psychologiques n'ont aucune scientificité. Elles sont bâties sur des inductions et ne répondent jamais aux critères de réfutation. Ce sont les patients eux-mêmes qui sont les auteurs des vraies théories psychanalytiques. Or, on veut anesthésier leurs sentiments! Les médias et la société fabriquent des déprimés à la chaîne, dont la plupart atterrissent tôt ou tard dans la jungle psy. Ma seule

programmée, à l'exclusion de toutes les autres. Peut-être aussi peut-on penser à jeter certaines de nos connaissances... sociales?

«Mon optique n'est pas de laisser un champ de ruines psychiques, mais de pratiquer la psychiatrie de l'avant. Dans l'action! Je revendique un réel intérêt pour ce que me confient mes visiteurs. Je me passionne pour leur trajet, même si je sais très bien que beaucoup de personnes souffrent actuellement de ce complexe d'"indispensabilité", qui fait qu'elles sont gonflées de leur propre importance. Le soleil et l'univers tournent autour d'elles. Comme je le cite dans mon dernier ouvrage, "l'égoïsme, c'est quand les autres ne pensent pas à moi"... Mais tout ça, c'est aussi de la souffrance! Qui mérite le respect, nous ne sommes pas là pour juger les autres».

Finalement, Dominique Megglé n'est donc pas un de ces «chevaliers blancs» du psy-show. Il a les mains sales puisqu'il a mis lui-même la «main à la poubelle»: «Lorsque j'ai mis fin à mes fonctions de spécialiste hospitalier, j'avais constitué une très importante bibliothèque contenant l'œuvre intégrale de Freud et pas mal d'autres bonzes psys. J'ai tout fourré dans des sacs poubelles que j'ai soigneusement ficelés et je suis allé voir les jeunes internes et leur ai dit: "Là-dedans il y a tout Freud, Lacan, Jung, et les autres. Je jette tout, ça vous intéresse?". Inutile de vous dire que je vois encore aujourd'hui leur expression, voguant entre désarroi, colère et incompréhension...».

Et vous, vous ne jetez jamais? ■

Olivier Swingedau

¹ Les deux ouvrages aux Presses de la Renaissance, 2002. Un lien sur le net pour dialoguer avec l'auteur: Institut Erickson Méditerranée à erickson.medite@wanadoo.fr

Intéressé(e) par la nouvelle hypnose? Surfez aussi sur <http://www.geocities.com/Athenes/Agora/1380> et sur <http://www.ping.be/institut-de-nouvelle-hypnose>

² Espace de Libertés n°294, octobre 2001.

Sortir ses poubelles, évacuer ses déchets: salutaire psychologiquement!

Gabriel-le-Grave¹

Il n'y a pas de raison que la frénésie de canonisations qui s'est emparée du Vatican s'arrête.
Déjà le candidat a accompli les deux miracles nécessaires:
faire vendre comme des petits pains sa prose insipide et moralisatrice et passer pour un «profond penseur».

fat, une guigne de marée noire, un brin de Bush, un soupçon de Jeux Olympiques (le soupçon, il est vrai, leur va bien). Vous reprendrez bien une miette de terrorisme islamique? Après la visite de l'actualité, la retraversée de l'Évangile (pourquoi «rev»?).

L'abbé Ringlet est heureux d'être Gabriel Ringlet. L'autosatisfaction se manifeste à toutes les pages, célébrée dans ce style ampoulé qu'on doit recueillir comme une hostie dans tous les séminaires du monde. L'imposteur qui se prétendit «libre-penseur»⁵ dresse de lui un portrait complaisant, qui répond sans doute à un habile sens des relations publiques, car le public avide de spiritualités surgelées est friand de ce genre de prose. La componction est à la mode, tout autant que la pédophilie et la violence criminelle. On ne doute pas que Ringlet sera très vite élevé sur les autels. Il n'y a pas de raison que la frénésie de canonisations qui s'est

seur patenté ne se lasse pas de nous le répéter.

Gabriel, au prénom prédestiné (c'est l'ange messager de Dieu et c'est ainsi qu'on devient journaliste à la Wallonie - merveilleux, encore un, Joseph Coppé! que serait-il devenu si ses parents l'avaient prénommé Kevin ou Devlin?), a aussi rencontré la littérature. Surtout Jean Sulivan, prêtre comme lui, que je tiens personnellement pour le pire prosateur contemporain, mais cela se discute évidemment³, et Christian Bobin, celui que Pierre Jourde⁴ appelle «le ravi de la crèche» dont le monde est «un pays de Cocagne plein de jolis sentiments et de sucreries moralisantes». Et aussi Amin Maalouf, parce qu'évidemment il parle de Dieu. Mais attention Ringlet peut aussi avaler des nourritures plus épiciées: «Je prétends, écrit-il, que la Bible me prépare à rencontrer la littérature, fût-elle décapante» (p. 148). Et de citer Sylvie Germain ou Peter Handke, et encore Beckett, «l'immense Beckett, le noir, l'isolement, la solitude, le silence et la déréliction... Peu importe qu'il n'ait jamais voulu me conduire là, mais moi je dis qu'il m'entraîne, même à son insu, en pleine gravité évangélique» (p. 150).

Manquent Céline et Houellebecq. Quand j'étais jeune, on appelait cela de la récupération. Tous les chemins, il est vrai, mènent à Rome, et à la canonisation, pour laquelle Ringlet a rédigé cette auto-hagiographie anthume...

emparée du Vatican s'arrête. Déjà le candidat a accompli les deux miracles nécessaires. Le premier est de faire vendre comme des petits pains sa prose insipide et moralisatrice. Le second est de passer pour un «profond penseur». Mais repeindre la

© Viollet/AFP

Joly: peut-on dialoguer avec Ringlet?

Robert Joly avait commencé ici même¹ à répliquer au livre de Gabriel Ringlet *L'Évangile d'un libre penseur*. Il a repris le tout en le développant dans *Libre pensée sans Évangile*².

La question n'est pas de se plaindre des proclamations humanistes de l'ancien vice-recteur de l'UCL: «C'est une vraie fête, un feu d'artifice... devant lequel nous n'allons pas bouder notre plaisir» dit d'emblée Robert Joly (p.16).

Le problème est de voir ce que le christianisme a à faire dans tout cela et si la revendication de fidélité aux origines chrétiennes et à Jésus de l'abbé Ringlet a quelque sens.

Au prix d'un procès injuste et faux fait à l'hellenisme, dont Robert Joly fait justice, Gabriel Ringlet magnifie constamment la Bible, au prix de sélections éhontées ou de contresens.

Plus grave: Ringlet sélectionne ce qui lui convient dans le Nouveau Testament pour donner de Jésus une image bienveillante, propice aux bonnes relations avec les laïques. Joly lui oppose une dizaine de citations moins iréniques comme: «celui qui croit au Fils à la vie éternelle; celui qui ne croit pas au Fils ne verra pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui» (Jean, 3, 18).

La question n'est pas d'ordre historique mais affaire d'honnêteté et de reconnaissance de la laïcité. Si le christianisme était parfait, en quoi la laïcité est-elle nécessaire? Le stade de la récupération est à ce compte dépassé.

G. Ringlet voudrait nous faire croire que le Nouveau Testament valorise un futur terrestre et pour cela, il nous engage à «revisiter» (c'est un des tics de langage de Ringlet) les Béatitudes (Heureux celui qui...). Celles-ci ne doivent rien à l'exaltation du monde d'ici-bas mais tout à un futur eschatologique qui nous renvoie à une transcendance faite de mépris pour la vie terrestre (pp. 41-46).

Dans la méthode de Gabriel Ringlet (qui n'est pas le seul à se perdre là-dedans, Edgar Morin ne fait pas mieux), il y a le délire étymologique. Pour Ringlet, intelligence viendrait

de *inter legere*, «lire de l'intérieur». Soyons sérieux, c'est *inter et legere*, «mettre entre», «mettre en rapport» (p.50). Ringlet comme tout le monde devra bien finir par suivre R. Joly là-dessus.

Lennui, c'est que les procédés apologetiques de Ringlet aboutissent à ce que Robert Joly finisse par poser une question gênante. Elle porte sur le caractère fécond du dialogue entre chrétiens et laïques. Pour nous laïques, l'hypothèse du dialogue ne va-t-elle pas nous forcer à avaler une couleuvre comme celle qui voudrait que l'Évangile appelle à la liberté, ainsi que le revendique Ringlet? La valorisation des sources chrétiennes rejette vite la question des convictions fondamentales: «On ne voit pas du tout en réalité, ce qu'une action commune aurait à gagner d'un "partage" préalable sur les convictions intimes et ultimes» dit R. Joly (p.69). Mieux vaudrait dès lors, pour dialoguer mettre entre parenthèses les fondements mêmes de nos convictions. Mais si, à l'instar de Ringlet, on ne le fait pas, devons-nous au nom du dialogue mutiler l'esprit des Lumières? Voilà qui n'est vraiment pas sûr... ■

Patrice Darteville

Une réaction de Robert Joly

Après lecture du dernier Ringlet, *Ma part de gravité*, surtout autobiographique, mais d'allure et d'inspiration identiques, je tiens à dire que je n'aurais absolument rien à modifier à ce que j'ai écrit précédemment.

Une bonne nouvelle cependant: la santé de Gabriel (c'est ainsi qu'il préfère être appelé) s'améliore. S'il se fatigue encore beaucoup à «revisiter» et à «mesurer», il «traverse» tout de même ces 250 pages sans avoir le moindre vertige... Et son étymologite (on dit bien: appendicite, laryngite...) semble -mais il faut rester prudent- en voie d'atténuation.

¹ Espace de Libertés «Pour dialoguer avec Gabriel Ringlet», n°267, janvier 1999, pp. 24-25, «Athènes et Jérusalem selon Ringlet», n°278, février 2000, pp.20-21 et «Ringlet et la spécificité chrétienne», n°280, avril 2000, pp. 20-21.

² Robert Joly, *Libre pensée sans Évangile*, Espace de Libertés/Labor, Coll. «Liberté j'écris ton nom», 2002.

Adam et Ève chassés du Paradis terrestre, Enluminure, XIII^e siècle, Chantilly, Musée Condé.

Claude Javeau

¹ Il est grave, Gabriel, comme disent les ados d'aujourd'hui.

² Ma part de gravité, Paris, Albin Michel, 2002.

³ Essayez, vous verrez.

⁴ La littérature sans estomac, Paris, L'Esprit des péninsules, 2002.

⁵ Ringlet, G., *L'Évangile d'un libre penseur. Dieu serait-il laïque?*, Paris, Albin Michel, 1998. J'ai pris cet ouvrage, entre autres, pour cible dans mon *Dieu est-il gnangnan?*, Mons, Talus d'approche, 1999.

Dieu est-il américain?

À Lubbock au Texas, où j'ai fait un court séjour il y a quelques mois, j'avais sursauté en voyant gravés sur la façade de l'Université deux mots qui pour une libre-exaministe ne semblent guère de bon augure quant au caractère objectif des recherches qui s'y poursuivent:

Patriotism - Religion.

Un petit livre allègre de Lewis Lapham¹ vient nous rappeler fort à propos que ces deux mots forment plus que jamais les justifications de l'actuelle politique de l'administration américaine.

L'auteur, qui dirige à New York la revue *Harper's Magazine*, y trace un

Selon la rhétorique en vogue outre-Atlantique, la Constitution américaine a été rédigée avec Dieu, la nation américaine s'est bâtie grâce à Dieu, les présidents américains sont les émissaires de Dieu et l'Amérique ne doit plus avoir de roi puisqu'elle a Dieu.

Woodrow Wilson, président des États-Unis en 1914, austère moraliste qui se croyait guidé par la volonté divine, donnait à ses discours la tourne d'homélies et, lors de la conférence de la Paix, en 1919, il entendait apporter aux régimes européens qu'il considérait comme décadents un environnement chrétien.

Un messianisme empruntant à la lutte décisive contre Armageddon commandait la lutte contre les forces de l'Axe pendant la Seconde Guerre mondiale comme l'affrontement avec le bloc soviétique lors de la guerre froide. George Bush père s'était déjà illustré en expédiant les troupes U.S en Somalie avec une bénédiction quasi pontificale: «À tous les marins, soldats, aviateurs et «marines» engagés dans cette mission, je voudrais

dire que nous accomplissons l'œuvre de Dieu. Nous ne faillirons pas. Que Dieu bénisse notre coalition».

Mais c'est dans la croisade actuelle contre le Mal que Lewis Lapham retrouve le plus de similitudes entre les discours du président américain, les appels du pape Urbain II en 1095 et... le djihad islamique!

Selon la rhétorique en vogue outre-Atlantique, la Constitution américaine a été rédigée avec Dieu, la nation américaine s'est bâtie grâce à Dieu, les présidents américains sont les émissaires de Dieu et l'Amérique ne doit plus avoir de roi puisqu'elle a Dieu.

George W. Bush s'est fait le héraut de ces thèmes, lui qui, déjà lorsqu'il était gouverneur du Texas, avait décrété le 20 juin «jour de Jésus».

Se présentant comme un chrétien touché par la grâce, Bush serait un instrument du Seigneur, et son pays serait chargé par la Providence de remédier aux errements spirituels et moraux (mais aussi politiques et économiques!) des nations moins fortunées de la planète.

Sa «mission» est donc une croisade contre les antéchristiens (islamistes, communistes ou autres) qui veulent troubler la paix de Dieu.

La théologie politique de Washington pourrait donc se résumer au cri de

«Dieu le veut» lancé au XIe siècle par le pape de la première croisade.

Le glaive étincelant du Bien n'est pas manié par le seul président mais par tout son entourage participant à ce djihad américain et que Lewis Lapham appelle ironiquement le «groupe de prière de Washington». En bonne position, on trouve le «mollah» John Ashcroft, attorney général, qui considère le département de la Justice comme un instrument de la vengeance divine.

Depuis que la «fatwa» de Washington a été lancée contre le «terrorisme», il vaque à des arrestations massives et à la restriction des libertés civiles mais il commence sa journée par une séance d'études bibliques accompagnées de prière. On trouvera même dans le livre de Lewis Lapham les paroles d'une chanson édifiante de la composition du ministre qu'il lui arrive d'interpréter et il va jusqu'à en distribuer les partitions à ses collaborateurs pour les inciter à chanter en choeur (les morceaux interprétés par le ministre se trouvent sur le web).

C'est lui qui, en 1998, à Greenville, en Caroline du Sud, avait déclaré aux étudiants de dernière année de l'Université Bob Jones que l'Amérique «ne reconnaissait d'autre roi que Jésus».

Lewis Lapham épingle également un ministère de la Guerre (pardon, un département de la Défense) déguisé en ordre franciscain, un département qui se consacre à lutter contre le laxisme des universités qui pratiqueraient le relativisme moral et n'auraient pas soutenu assez solidement le patriotisme des armées du Christ par leurs sentiments «américains».

George W. Bush s'est fait le héraut de ces thèmes, lui qui, déjà lorsqu'il était gouverneur du Texas, avait décrété le 20 juin «jour de Jésus».

Le maire de New York, Rudolph Giuliani lui-même, aurait troqué,

L'Université de Lubbock au Texas.

selon Lewis Lapham, ses talons aiguilles et ses bas résille pour se métamorphoser en censeur se dissimulant derrière le masque de la vertu chrétienne et lavant le Brooklyn Museum of Art de ses «indécences» qui faisaient offense à la religion. Si, à propos de John Ashcroft, l'auteur se demande encore s'il énonce d'habiles mensonges ou s'il pense transmettre un message divin, pour d'autres proches du président l'auteur a la conviction qu'ils ne sont que des pharisiens du djihad, profitant de la popularité des thèmes manichéens lancés à la manière des télé-évangélistes.

Quant à l'objectif même du djihad américain, le terrorisme, Lewis Lapham le déclare impossible à atteindre... C'est une guerre contre un ennemi inconnu et une abstraction, qui ne saurait aboutir ni à la victoire ni à la défaite.

Pour autant en tout cas qu'on parle du terrorisme «indépendant» car, rappelle Lewis Lapham, le terrorisme des États, orné de slogans patriotes, est une prérogative gouvernementale qui peut se faire passer pour fermeté diplomatique ou leçon de démocratie.

Quant aux terres «privatisées», hors de ces monopoles d'État, elles ne pourront jamais être éradiquées par des actions politico-militaires même bénies par Dieu. «Autant, dit Lewis Lapham, envoyer la 101^e division aéroportée anéantir la luxure, la gourmandise et l'orgueil».

Un programme, sans doute, que Dieu ne renierait pas... s'il est bien américain.

■ Anne Morelli

L'état du bouddhisme en Belgique

Il est sans doute significatif que le Crisp consacre ces tout derniers mois plusieurs numéros de son *Courrier hebdomadaire* à la laïcité ou à la religion et en annonce d'autres. Ce domaine est mouvant et en grande transformation.

Celui qui vient d'être consacré aux *Bouddhismes en Belgique*¹ est symptomatique à cet égard, même s'il est

but est de faire reconnaître officiellement le bouddhisme et d'avoir accès à la loi de 1870 sur le temporel des cultes.

B. De Backer montre bien que le bouddhisme peut répondre à la demande religieuse et spirituelle actuelle face à la désinstitutionnalisation de l'adhésion religieuse et l'individualisation (et à son corollaire la mondialisation) des choix.

Le Château de Radhadesh qui accueille la communauté Hare Krishna à Durbuy.

prématûré de savoir s'il s'agit en l'espèce de «bien plus qu'une mode passagère»².

Son auteur, le sociologue Bernard De Backer, dénombre actuellement au moins trente groupements bouddhistes en Belgique, dont certains disposent de plusieurs centres. Tout cela ne fait sans doute pas plus que quelques milliers de personnes mais on voit bien que l'addition de Belges «convertis» et de migrants asiatiques a fini par former une communauté identifiable.

Au plan européen, en trente ans, on est passé de 74 organisations bouddhiques à 400 en Grande-Bretagne, de 40 à 500 en Allemagne tandis que la France compte actuellement près de 150 sanctuaires bouddhiques (p.19).

En Belgique, dix des associations bouddhistes se sont même regroupées en une association coupole, l'Union bouddhique belge, dont le

Cette subjectivation du religieux ne va pas sans poser de problème apparent au bouddhisme actuel: l'émission sans fin y dépasse sans conteste celui du christianisme. Mais faut-il blâmer ceux qui font de la religion une affaire personnelle sans lien avec des institutions à buts politiques?

Quelques groupes bouddhistes -l'OKC de Robert Spatz et la Soka Gakkai- se sont fait épingle en 1997 par la commission d'enquête parlementaire sur les sectes. Comme d'habitude, la commission s'est étonnée de choses courantes dans le catholicisme dans sa version traditionnelle (la vie communautaire, la richesse immobilière des groupes) conformément à ce que peut donner l'addition de l'ignorance politico-policière, du double jeu catholique et de l'inclémence (logique?) des laïques.

Bref, un point très utile³. ■

Patrice Darteville

¹ Bernard De Backer, *Bouddhismes en Belgique*, Courrier hebdomadaire, 2002, n°1768-1769, 70 pages, 12,40 €.

² C'est le titre de l'article et de la double page que *La Libre Belgique* du 19 novembre 2002 consacre au volume.

³ Toutefois, p.25, la statue de Bouddha de Marientmont ne s'est pas écroulée accidentellement; elle a été démontée pour éviter tout danger et l'Association laïque pour l'étude et la pratique du bouddhisme (ACEPB) est toujours vivante.

Haro sur les nouveaux mages

Un livre que tous les enseignants et tous les journalistes scientifiques devraient lire afin d'aiguiser leur esprit critique.

Je n'aime pas l'exclusivisme des déclarations tranchées et définitives, surtout en matière de connaissances. Une longue fréquentation d'hommes et de femmes appartenant à des horizons philosophiques divers, avec des formations très différentes et des jugements parfois très orientés, m'a montré que les uns et les autres sont très généralement sincères, prêts à l'écoute et au dialogue. Le radicalisme athée et matérialiste m'indispose autant que le fondamentalisme borné. Aussi ai-je abordé la lecture de ce très décapant ouvrage* avec d'autant plus de circonspection qu'il développe des thèmes auxquels j'adhère très largement. Notre société du «politiquement correct» a pour particularité de noyer les thèmes de discussion dans un flou verbeux dont l'hypocrisie vise, pour l'essentiel, à éviter les difficultés réelles.

Ensuite on s'en remet au consensus social d'une décision faussement démocratique prise par un public insuffisamment informé. La responsabilité collective tient lieu de vérité exprimée (*vox populi, vox dei?*) même si elle recouvre une monumentale erreur. Les talibans expliquent que toute la connaissance est exposée dans le Coran, nos catholiques n'oseraient plus paraphraser les pères de l'Église, mais bien des mouvances chrétiennes nous expliquent que, sous forme symbolique ou paraphrasée, tout est dans la Bible.

C'est tout cela et bien d'autres aspects plus techniques que développent les intervenants à ce colloque tenu à Paris en 2000, sous l'égide de la Libre Pensée.

Dans sa préface, Jacques Bouveresse justifie les propos qui suivent (399 pages) par une réflexion de Bertrand Russel: «il n'y a sûrement rien dans la cosmologie scientifique, dans la biologie évolutionniste ou dans la science en général qui interdise de croire à l'Intention cosmique, mais il n'y a rien non plus qui nous y encourage».

Derrière tous les courants soi-disant novateurs se camouflent des organisations ou des universités fantômes, très souvent parrainées par des personnalités proches du Vatican et

Toute l'histoire de l'humanité montre que c'est l'esprit critique qui construit l'avenir et non le conservatisme réactionnaire aligné et prudent.

Bien qu'il m'ait semblé reprendre trop souvent des arguments classiques du «matérialiste à l'ancienne», ce livre, d'une lecture fort agréable, démonte avec pertinence la mécanique intellectuellement perverse d'une importante fraction du monde universitaire et de leurs médias relais. En effet, après avoir jadis dénoncé les dangers du relativisme mal compris (c'est-à-dire «créant le doute systématique»), ils en usent aujourd'hui pour condamner l'intransigeance dogmatique des scientifiques «à l'esprit étroit» qui refusent d'ouvrir leur esprit aux «forces spirituelles» qui gouvernent l'univers.

Il y a actuellement un vaste mouvement qui, s'appuyant sur une fausse interprétation du big-bang, sur l'antidarwinisme ou l'évolutionnisme frelaté, sur les incertitudes de la mécanique quantique, sur le principe anthropique ou la théorie du chaos, vise à développer un courant de pensée anti-scientifique dans un climat d'écologisme débile.

C'est tout cela et bien d'autres aspects plus techniques que développent les intervenants à ce colloque tenu à Paris en 2000, sous l'égide de la Libre Pensée.

Dans sa préface, Jacques Bouveresse justifie les propos qui suivent (399 pages) par une réflexion de Bertrand Russel: «il n'y a sûrement rien dans la cosmologie scientifique, dans la biologie évolutionniste ou dans la science en général qui interdise de croire à l'Intention cosmique, mais il n'y a rien non plus qui nous y encourage».

Derrière tous les courants soi-disant novateurs se camouflent des organisations ou des universités fantômes, très souvent parrainées par des personnalités proches du Vatican et

Élisabeth Tessier: un doctorat en Sorbonne fort contesté.

d'Églises ou de sectes fondamentalistes d'origine américaine.

D'authentiques chercheurs scientifiques se laissent abuser par ces nouveaux mages. Le doctorat d'Élisabeth Tessier en Sorbonne, une provocation vulgaire, n'est que la partie émergée et anecdotique de cette puissante machine à jeter de la poude aux yeux.

Parmi les quatorze contributions rassemblées dans ce volume, notre compatriote Jean Bricmont, professeur à l'Université catholique de Louvain, mais «mauvais esprit» comme il en est peu, en signe trois: «Science et religion: l'irréductible antagonisme», «Qu'est-ce que le matérialisme scientifique?» et «Contre la philosophie de la mécanique quantique». Trois petits bijoux. Même si on ne partage pas totalement le radicalisme de l'auteur, on ne peut qu'admirer son enthousiasme polémique et la précision d'une argumentation méticuleuse. Les nombreuses notes en bas de page constituent un très précieux ensemble de documents et forment en soi trois contributions complémentaires dont je n'arrive pas à décider si elles ne seraient pas plus importantes que les textes eux-mêmes!

À condition de prendre le risque de faire un petit effort pour lire ce volume, on ne peut qu'y trouver une source de réflexions vraiment enrichissantes. Je le conseille donc très vivement à tous les laïques en quête de bases modernes pour asseoir leurs convictions et à tous ceux qui ont la tâche de présenter les bases de la connaissance dont l'humain du XXI^e siècle débutant est le dépositaire.

Chacun selon ses préférences lira la préface et l'avant-propos, puis prendra connaissance des interventions qui concernent plus particulièrement ses domaines d'intérêt. Ce premier contact pris, les autres contributions se liront bien plus aisément. ■

André Koeckelenbergh

C'est un ovni dans les œuvres contemporaines de bande dessinée. Avec *Vitesse moderne*, le créateur Blutch déchire un coin du voile des conventions propres au genre. Son récit s'amplifie sur quatre-vingt pages, une distance nécessaire pour tisser un récit ou plutôt un rêve, de ceux qui vous envahissent un dimanche fiévreux d'hiver. Mademoiselle Lola, une danseuse au teint cuivré, est admirée par Renée, une écrivaine en mal de copie qui lui demande l'autorisation d'en faire son prochain sujet de livre. Lola accepte au risque d'être soumise en permanence à un oeil noir qui l'observe et la scrute. Surprise: les seuls livres déjà publiés par Renée sont *La cuisine légère*, *Gérer son stress* et *Husky mon ami*, pas vraiment des chefs-d'œuvre de littérature. Au fil de l'histoire, les rues se vident parfois subitement, des menaces se lèvent dans le noir, deux appartements en vis-à-vis d'une rue communiquent par des passages étranges, le passé et l'avenir dorment ensemble dans le même lit. Ces cases ne sont pas bavardes, il y a des pages entièrement muettes, mais les dialogues (le narrateur est muet, pas d'indications de temps ni de lieu pour mieux ouater le récit) sont puissants, théâtraux, donnant le rythme. Blutch, que l'on connaît entre autres par ses fausses autobiographies qui le peignent en caricaturiste fat, habitant le Paris du XIX^e siècle (publiées par le mensuel *Fluide glacial*), réussit pour la collection Aire Libre un *one shot* étrange et nébuleux, nauséens et efficace à la fois, plein de symboles et de couleurs nouvelles. Et d'une sensualité sourde. (Blutch, *Vitesse moderne*, Aire Libre, Dupuis).

Thriller

Restons dans le rêve et la mémoire avec *Manhattan Beach 1957*, le dernier album signé par Hermann et par... son fils, Yves H; au scénario. Un duo déjà très efficace dans un précédent album, *Liens de sang*. Ici, aussi, c'est l'Amérique des années

Extrait de *Vitesse moderne*.

Bande dessinée

Rêves intimes

cinquante à quatre-vingt qui est dépeinte, ici aussi la mémoire et les flash-back sont omniprésents (habilement introduits par des lavis noir et blanc qui s'immiscent parfois au cœur même des cases en couleurs de la «réalité» de 1976). Un jeune flic qui enquête sur des viols suivis de meurtre voit tout à coup les images d'un drame vieux de dix-neuf ans surgir devant lui. Les lieux sont les mêmes qui l'ont vu rencontrer une jeune fille en fuite devant une menace. Le coup de foudre, l'amour et puis tout de suite la mort, le suicide. Ce souvenir hante John, devenu policier dans une petite ville du Missouri. Les bus ont changé de modèle, les pubs de couleur, mais John mange tous les jours au même fast-food et la plage de Manhattan est toujours aussi belle... John vit dans le passé, discute avec le fantôme d'Elvis Presley sur sa banquette arrière et n'arrive pas à aimer la jeune journaliste esseulée à qui il plaît tant. Comme une partie de poker menteur, les enquêtes du passé et du présent vont se dérouler en quelques minutes, sous le rire moqueur d'un destin cruel. Un excellent thriller aux détours imprévisibles et charpenté par le dessin exceptionnel d'un Hermann au mieux de sa forme. (Hermann-Yves H., *Manhattan Beach 1957*, Le Lombard).

Nouvelle série pour Luc Brunschwig, scénariste flamboyant de *L'Esprit de Warren* ou *Le Pouvoir des Innocents*. Brunschwig donne ici l'histoire de la lutte entre FBI et réseaux de pornographie hard, n'hésitant pas à organiser des viols pour les fixer sur la pellicule et à supprimer ensuite leurs victimes pour les empêcher de parler. L'habileté du scénariste est de prendre ce type d'histoire (hélas très vrai-

semblable) par la lorgnette des destins d'êtres humains qu'il rend très attachants. Ainsi cette jeune Russe victime et mère d'une petite fille café au lait avec laquelle elle développe une tendresse forte mais tragique, cet employé du FBI mais simple comparable que sa connaissance du russe va entraîner à son insu dans un maelström, ainsi que sa propre famille, typique du monde juif nord-américain. C'est sans doute ce qui fait la différence (grâce à d'excellents dialogues écrits au scalpel) avec d'autres récits de la même veine. Ce premier volume, servi par le trait quasi photographique et très documenté de Luc Neuray, lance parfaitement une histoire dont on espère déjà connaître la suite. (Neuray-Brunschwig, Makabi, *Poupées russes*, Dupuis).

Récits familiaux

Souvenir encore avec ce dernier album de Jojo, ce petit garçon de six-sept ans tout en rondeurs dessiné par Geerts. Il est amusant de voir comment la bande dessinée, après avoir produit des centaines de séries avec des cow-boys, des aviateurs, des explorateurs et des savants fous, a pu finalement ouvrir une voie aux récits familiaux, personnels, faussement «ordinaires». Contre toute attente, Geerts renouvelle chaque fois son récit en prenant comme départ des situations a priori d'une grande banalité mais dont le traitement rend la diversité et la force de la vie. Jojo, qui n'a pas eu l'existence facile, vit chez sa grand-mère depuis la mort prémature de sa maman. Son papa, plombier en ville, ne peut s'occuper seul d'un petit garçon, tellement ses horaires sont mouvementés. Il faut pourtant que sa mamie soit opérée de la hanche. Où aller? Mais à l'internat bien sûr, un mot plein de peurs et de soucis. Jojo, courageux, surmontera ses peurs. À ne pas rater, la description du proviseur d'un mégainternat du collège Cardinal Martin, totalement incapable de se souvenir du nom ou du visage d'un élève. Lecture recommandée de 6 à 106 ans. (Geerts, Jojo, «Jojo au pensionnat», Dupuis).

Frédéric Soumois

* *Intrusions spiritualistes et impostures intellectuelles en sciences*, sous la direction de Jean Daubessy et Guillaume Lecointre, éditions Syllepse, 69 rue des Rigolets, 75020, Paris. www.syllepse.net, 22 □.

La Tache de Philip Roth et En Crabe de Günter Grass

L'ère du soupçon

Le roman est l'histoire privée des nations, disait Balzac. Günter Grass et Philip Roth font de celle de leur patrie une affaire personnelle. Écrivains-citoyens, ils mettent en garde contre les mensonges coupables et les nostalgies douteuses.

Ces troubliens de l'imagerie officielle de l'Allemagne et des États-Unis font dire à la littérature ce que le politique ne dit plus. Érigés en credos universels, la Technologie, le Libéralisme économique occupent tant le terrain, qu'ils renvoient dans la marginalité quiconque n'adhère pas joyeusement à l'ère nouvelle. Inlassablement, de roman en roman, Günter Grass et Philip Roth revisitent leur siècle et leur pays avec un amour-haine d'une rare constance. Quarante ans que le Prix Nobel de littérature (1999) dit la douleur d'être allemand, allergique qu'il est «à la grande pompe», celle du nazisme comme à celle qui a emballé prestement la réunification, sans éclairage critique. Imperturbable aux attaques, Grass s'honneure de son droit –son devoir-d'ingérence. Puisque la Raison déraisonne et ne bat pas sa coulpe, il lui botte les fesses! Dans ses failles, il s'engouffre joyeusement, comblant ses pudiques omissions de son rire et de ses colères homériques. «Je préfère l'hystérie à l'oubli», clame Günter Grass à qui veut l'entendre, «ma vraie patrie c'est l'écriture», dit celui qui dénonce la vision héroïque d'une histoire faite par des petits-bourgeois. Le nazisme a commencé petitement mais on a vu où cela a mené.

Günter Grass et Philip Roth se méfient de ces mouvements épiques, nés dans la ferveur d'un idéal qui arme la notion de pureté au nom

d'une vision élevée de la Nation. *La Tache* (Prix Médicis étranger), le dit assez. Pendant que le monde entier avait les yeux rivés sur la souillure présidentielle de la robe bleu ciel d'une petite stagiaire, un peu boulotte, de la Maison-Blanche, la purification, ethnique celle-là, battait son plein en ex-Yugoslavie. Dans l'indifférence générale. Une tache noire, comme les trous du même nom, occultait l'entendement, laissant le grotesque atteindre les hautes sphères. L'Amérique découvrait avec horreur qu'elle était gouvernée par un être faillible, un humain ordinaire. Au lieu que cela la rassure, cela l'effusquait. L'Amérique ne craignait pas alors le terrorisme, elle vivait «*dans le spectre de la turlute*».

Tandis que l'affaire Lewinski défraie la chronique, Nathan Zuckerman, le double littéraire de Philip Roth, mène son enquête sur un autre homme réputé au-dessus de tout soupçon. Son voisin, Coleman Silk, ancien doyen d'Athena, helléniste distingué, mis au ban de son université pour propos racistes. En cause, une remarque anodine, déformée, mal interprétée par la grille du politiquement incorrect, et qui l'a conduit au bûcher. Plutôt que de se justifier, il a préféré se taire et s'abstraire du monde. Les États-Unis aimeraient adhérer à l'imagerie d'Épinel de l'Amérique pionnière et bon enfant, unie autour de la dinde de Thanksgiving, mais découvrent douloureusement qu'ils en sont loin. Ce qui se donne pour vrai avec un bon sourire est bouffé aux mites. Les scandales et révélations n'en finissent pas d'entacher la bannière étoilée. Nous sommes entrés dans l'ère du soupçon. Ainsi, on apprendra que le vieux professeur n'est peut-être pas aussi blanc et juif qu'il veut bien le faire croire mais cette identité empruntée était plus commode, pour se frayer un chemin académique. Or aujourd'hui, c'est le contraire, si l'on en croit un des personnages noirs du roman; il est préférable d'appartenir à une minorité. Philip Roth met à mal

l'hypocrisie et la frilosité, combattant moins l'exception culturelle ou les quotas que l'hypocrisie que cela cache.

Des mots trop légers ou trop lourds

La Tache est un roman d'une prodigieuse intelligence et honnêteté intellectuelle. Achevant sa trilogie américaine (après *Pastorale américaine* et *J'ai épousé un communiste*), Philip Roth confronte l'individu à l'évolution de la société et des mentalités, montrant combien les hommes et les femmes en sont les dupes. L'Amérique ressemble au Minotaure dévorant ses propres enfants, sincères jusqu'à la naissaise, mal équipés pour naviguer dans un monde en porte-à-faux avec l'idéal avancé. L'écrivain cherche inlassablement, minutieusement le moment où tout a basculé. Il ne juge, ni ne condamne. Les convenances s'en chargent, et sans cette indulgence qu'il a lui pour ses personnages, pour ces antihéros rejetés dans les marges de l'Histoire et de la société, tel ce vétéran, brutal avec sa femme et ses enfants, parti au Vietnam en porte-étendard de la bannière étoilée et revenu fêlé... Cacher sa folie, ses origines, ses failles, sont aussi des secrets bien trop lourds pour les frêles épaules de Faunia, la jeune maîtresse, femme de ménage illettrée du doyen rejeté. Parias aux yeux des leurs pour de mauvaises raisons, l'un et l'autre trouvent dans l'union physique une vérité qui se passe de mots. Ces mots, trop légers ou trop lourds pour dire le complexe, et mal accordés pour se joindre au chorus d'une Amérique homogène.

C'est sur ce leurre-là aussi qu'écrit Günter Grass. Il met sur le devant de la scène tout ce que l'Allemagne voudrait oublier. Comme Philip Roth, Günter Grass se dissimule derrière un journaliste, raté celui-là, coincé entre les deux mamelles de l'Histoire: sa mère et le nazisme... Fellinienne s'il en est, cette vision s'accompagne comme toujours chez lui, d'une vigilance truculente.

Surfant sur le net, son narrateur tombe sur un site portant le nom de Wilhem Gustloff, un dignitaire SS assassiné par un juif dans les années trente, et dont le nom servit à baptiser un paquebot pour classes laborieuses. Le 30 janvier 1945, face à l'avancée soviétique, des milliers de gens embarquèrent à bord, avant qu'il ne soit torpillé par un sous-marin russe. Quatre mille enfants

Günter Grass.

péiront. Ce fait peu glorieux, passé à la trappe, resurgit par le fait de deux jeunes qui s'identifient, l'un à Wilhem Gustloff, l'autre à son assassin. Or le pro-nazi, au physique d'Harry Potter n'est autre que le fils du narrateur. Un apprenti sorcier jouant avec des notions virtuelles qui le dépassent totalement. Piètre mari et mauvais père, son géniteur a déserté trop tôt le domicile conjugal d'abord, sa mère ensuite et l'Allemagne de l'Est enfin, laissant le soin à d'autres d'éduquer son fils. Préférant vivoter à l'abri de tout choix, fût-il le bon. Ce qui n'est pas le cas de Günter Grass, homme de gauche qui ne se prive pas de critiquer. Qu'attaque-t-il cette fois? Les mirages de la modernité et du consumérisme qui laissent vacantes les jeunes cervelles? Terrains favorables où planter des nostalgies mal digérées, des amalgames douteux, sous formes de reliquats du communisme et du fascisme. Il combat farouchement les deux et préfère décidément au slogan, le blasphème, en savoureux patois allemand. Pour avoir été enrôlé de force dans les jeunesse hitlériennes, il ne hait rien tant que la légendaire discipline allemande. Günter Grass pratique le foisonnement, ses récits entremêlent les notes, le journal intime, le conte populaire, l'anecdote, l'autobiographie déguisée, l'humour et la harangue. Plus analytique, Philip Roth met lui aussi le doigt sur les dérives des tentations simplificatrices car la tache, écrit-il, «est en chacun, inhérente, à demeure, elle qui préexiste à la désobéissance, qui englobe la désobéissance, défie toute explication, toute compréhension. C'est pourquoi laver cette souillure n'est qu'une plaisir de barbare et le fantasme de pureté terrifiant».

Sophie Creuz

Au Musée de la photographie de Charleroi

Regards anonymes

D'une richesse insoupçonnée, les archives photographiques du Quai d'Orsay nous convient à un étonnant voyage à travers le temps, à travers le monde. Ce voyage, c'est au regard des diplomates français partis en mission à l'étranger à la fin du XIX^e siècle qu'on le doit. Sans le savoir, ils initiaient un genre qui fera mouche: la photographie de reportage.

Estimé à plusieurs centaines de milliers de photographies, le fonds iconographique du ministère des Affaires étrangères au Quai d'Orsay, s'est constitué après la Seconde Guerre mondiale. Né de sa propre collection, enrichi de dons et de legs, il constitue une extraordinaire mémoire visuelle de la diplomatie française. Il quitte enfin le domaine de la confidentialité. Ce sont là des clichés réalisés dès le début de la photographie, par des diplomates, des ambassadeurs, des résidents, des consuls désireux d'illustrer leurs analyses ou leurs rapports. À Charleroi, l'exposition a choisi de miser sur une grande sobriété qui s'accorde bien avec l'ambiance monacale du musée, un ancien couvent. Cinq sections traitent chacune d'une grande région du monde: l'Asie, l'Amérique Latine, le Proche-Orient, le Maghreb, l'Afrique subsaharienne.

Photographie miroir

Vaste enquête sur la complexité des sociétés et des civilisations dont les Européens prenaient alors conscience, ces documents respirent aussi l'air du temps: le goût du pittoresque et de l'exotisme, l'esprit de mission civilisatrice, le colonialisme. ➤

© Capitaine de Tugny

Troisième gouverneur en tenue militaire et chapeau civil, et sa femme, Madagascar, 1887. Droits réservés.

La photographie remplissait désormais une mission: fixer l'Histoire, avec toutes les qualités, les travers, les détournements que cela suppose.

À côté des événements politiques et diplomatiques, les photographies évoquant les grands travaux, les fouilles archéologiques, les phénomènes naturels, les explorations et les voyages, forment la part la plus significative de la production iconographique des années 1880-1900. Anonymes pour la plupart, privilégiant l'aspect documentaire, elles parlent par elles-mêmes. Tant de vues de voies ferrées, de ponts, de viaducs! Autant de preuves de la contribution française sur le terrain. Et de certaines régions, on ne connaît pas les nouvelles circulations ferroviaires, rien des paysages! Les clichés du vieux Rabat modernisé sont tout aussi évocateurs avec, aux premières loges, la brasserie *Deux Charentes* ou la boutique *Photographie fran-*

çaise. Même impression à Saïgon, avec le café restaurant de Marseille. Ailleurs, on reste chez soi! D'autres images révèlent une certaine ambiguïté, mêlant à la fois le regard de l'Européen pétri de colonialisme à celui d'un œil proprement fasciné par ce qu'il voit. Ce portrait d'un enfant de la forêt amazonienne, immortalisé par Marc Ferrez, grand photographe brésilien du XIX^e siècle, est à ce point de vue remarquable. Il mêle cette fraîcheur propre à tous les enfants du monde au portrait ethnologique. Ailleurs une pointe d'érotisme effleure le corps curviligne et presque nu de cette jeune femme de Dahomey mimant le tri du grain. À Shangaï encore, le miroir se renverse, ce sont les commerçants, très dignes, silencieux sur le pas de leur boutique, qui nous offrent un même regard interloqué vers le photographe dont on devine imperceptiblement la présence au bout d'une magistrale ligne de fuite. Probablement, un instant, il a du hésiter face à tant d'yeux fixés sur lui. Mais non, la photographie

© Marc Ferrez

Regards sur le monde 1860-1914, Trésors photographiques du Quai d'Orsay.
Jusqu'au 16 février.
Musée de la photographie à Charleroi, avenue Paul Pastur 11, 6032 Charleroi, Tél: 071.43.58.10.
Ouvert du mardi au dimanche de 10h à 18h.

Enfant indien du Matto Grosso, Brésil, vers 1876. Droits réservés.

s'est faite et cent ans plus tard, ce regard démultiplié a conservé toute sa force.

Esthétisme, violence, images fantasques

Disparate, la collection, offre aussi des œuvres superbement belles: la palme revient à Ferrez dont les clichés pris au Brésil, à la demande du diplomate Charles Wiener, tiennent à la fois du souci documentaire et esthétique et illustrent à merveille les écrits de mission du commanditaire. «Le pays est couvert d'une immense et magnifique forêt d'araucarias... dont les troncs ont de vingt à quarante mètres de hauteur...». Sur le papier albuminé, la forêt est sublime, presque fantastique. Il y a la beauté, il y a l'horreur. Deux photos nous montrent l'exécution de pirates en 1900 à Canton. Un événement qui semble comme presque banalisé, fait à la sauvette, sur un terrain vague, en présence de quelques rares badauds. Images d'une brutalité terrible. Le dernier supplicié attend son tour. Comme les autres, il va s'effondrer.

Parmi tous ces photographes, anonymes ou reconnus, il en est un hors du commun, mi-aventurier, mi-homme d'affaires, le Lyonnais Gabriel Veyre qui s'initia chez les frères Lumière aux techniques photographiques de l'époque, dont l'autochrome. Roulant sa bosse de par le monde, il débarque au Maroc en 1901 où il se lie d'amitié avec le sultan Moulay Abd el Aziz. Défendant la souveraineté du Maroc contre les convoitises européennes, Gabriel Veyre se met pourtant à la disposition du contingent français venu en 1907 «pacifier» la région de Chaouïa. Et le photographe de suivre généraux et ministres en déplacement mais aussi d'immortaliser en couleurs des moments qui, grâce à son coup de génie, de metteur en scène, deviennent presque surréalistes.

De Panama à Casablanca, la photographie remplissait désormais une mission: fixer l'Histoire, avec un grand ou un petit h, avec toutes les qualités, les travers, les détournements que cela suppose. Rien n'a changé aujourd'hui. ■

Emmanuelle Dubuisson

L'exposition «Roland Barthes» à Paris

Fragments de discours et de vie

Minou Drouet, une DS 19, Omo, le Guide bleu... ce sont quelques-unes des «mythologies» de Roland Barthes à revisiter au Centre Pompidou tout au long d'un parcours plein de sensibilité et d'intelligence. Toutes les facettes d'un personnage contesté, sémiologue, philosophe et écrivain -dont on ne dira pas qu'il est hors du commun tant c'est commun- qui dénonçait en 1957 déjà les dérives de la consommation, du culte du confort. Mais qui avait ses peintres, ses écrivains, ses compositeurs. Observateur de son présent et de ses contemporains, Barthes aurait pu, s'il vivait toujours, parler tatouages, piercing, tags, Loft, violence, barbares, Star Ac... Mais fauché par une camionnette en 1980, à 65 ans à peine, alors qu'il sortait du Collège de France, Barthes nous manquera pour cette clairvoyance qu'il a dûment exercée depuis les années soixante, pour son combat contre la banalité, pour une pensée active, jamais soumise.

La structure mise en place à Beaubourg permet un itinéraire personnel au travers d'interventions sonores, d'écrans, de photos, de peintures, impossible à résumer. Il faut oser pénétrer dans cet autre un peu «intello», il est vrai -élitiste diront certains-, pour en ressortir définitivement plus riche mais aussi plus que jamais pétri de doute sur nos valeurs, nos concepts. ■

Michèle Michiels

R/B-Roland Barthes, Centre Pompidou, Paris, jusqu'au 10 mars 2003. C'était aussi l'occasion de publier plusieurs textes inédits comme «Le neutre» (1977-1978) et «Comment vivre ensemble» (1976-1977).

Journées de l'enseignement officiel 2003

Sciences en scène

Organisée par les pouvoirs publics, en réponse au droit de chacun à l'éducation, l'École officielle est le lieu privilégié où chaque jeune apprend à construire progressivement ses principes de vie dans le respect de ceux que privilégièrent ses voisins et qui ne sont pas forcément identiques aux siens propres. Ce cheminement personnel, socle de toute éducation citoyenne, n'est possible qu'à la condition que chacun sache s'exprimer avec mesure et clarté au terme d'une réflexion personnelle sur tous les problèmes que pose la vie quotidienne. Les avis forgés de cette manière doivent pouvoir être partagés ou débattus avec d'autres sans pour autant verser dans le conflit.

Cette école, par définition ouverte et pluraliste, ne parvient pas aisément à afficher ses spécificités avec clarté, en raison notamment de la grande diversité et de l'indépendance des pouvoirs publics qui l'organisent. Cette caractéristique commune est toutefois bien réelle, même si elle n'apparaît avec évidence qu'à l'occasion de manifestations où les écoles de ces divers pouvoirs publics se rencontrent et que les jeunes s'y expriment.

C'est bien modestement à cette tâche que se sont attelés le Conseil de concertation de l'enseignement officiel, le Centre d'Action laïque, la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente qui, sans être eux-mêmes organisateurs d'enseignement, défendent la primauté de ces principes d'éducation.

Interpellés par les faiblesses apparentes de nos jeunes, tant en langue maternelle que dans les branches scientifiques, les organisateurs des journées de l'enseignement officiel ont mis sur pied une compétition inter-écoles sur le thème: «Sciences en scène». Les établissements ont été invités à présenter, en une dizaine de minutes, un spectacle mêlant sciences et arts de la scène.

Vu le succès de l'entreprise, des sélections régionales ont dû être pré-

© Flémal

vues. Elles se déroulent de la manière suivante:

- Dans le Brabant Wallon, le dimanche 16 mars à 15h au Centre culturel d'Ottignies.
- A Bruxelles, les 25 janvier et 8 février, à 14h30 dans l'auditorium de l'Athénée Léonardo da Vinci, rue Chomé-Wijns 5, 1070 Bruxelles.
- À Charleroi.
- À Mons, le 12 février, à l'auditoire Abel Dubois de la RTBF.
- À Liège, le 5 février.
- À Tournai, le 21 février, au Centre culturel de Tournai.

Les équipes classées premières dans chaque région se rencontreront en un tour final à Bruxelles, au Botanique, le 22 mars.

Partout, des jurys ont été constitués qui apporteront un jugement, tant sur la qualité artistique que sur la pertinence scientifique ainsi que sur la valeur pédagogique de la prestation. Grâce aux nombreux sponsors qui ont manifesté leur intérêt pour l'initiative et décidé de contribuer au succès, de nombreuses récompenses viendront couronner le travail de chacun. ■

Guy Vlaeminck

Informations: Bernardette Schyns - tél. 02/627.68.10, email: bschyns@ulb.ac.be